

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 11, 2021

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met by videoconference this day at 10 a.m. [ET] to consider Bill S-3, an Act to amend the Offshore Health and Safety Act.

Senator Paul J. Massicotte (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, my name is Paul Massicotte, I am a senator from Quebec and chair of this committee.

[*English*]

Today, we are conducting a virtual meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by the chair.

[*Translation*]

I will ask senators to use the “raise hand” feature in order to be recognized.

[*English*]

I will repeat in English. I will ask senators to use the “raise hand” feature in order to be recognized.

[*Translation*]

I will do my best to involve everyone who wants to ask a question to witnesses, and in order to do so, I ask senators to try to keep their questions and preambles brief.

[*English*]

I would also like to remind you that when speaking, you should be on the same interpretation channel as the language you are speaking. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue.

[*Translation*]

I would now like to introduce the members of the committee who are participating in today's meeting: Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories; Douglas Black, Alberta;

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 11 février 2021

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 10 heures (HE), par vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière.

Le sénateur Paul J. Massicotte (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, je m'appelle Paul Massicotte, je suis un sénateur du Québec et je suis le président de ce comité.

[*Traduction*]

Nous tenons aujourd'hui une séance virtuelle du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins de bien vouloir laisser leur microphone en sourdine en tout temps, à moins que le président vous nomme.

[*Français*]

J'aimerais rappeler aux sénateurs de bien utiliser la fonction « main levée » pour demander la parole.

[*Traduction*]

Je vais répéter en anglais. J'aimerais rappeler aux sénateurs de bien utiliser la fonction « main levée » pour demander la parole.

[*Français*]

Je ferai de mon mieux pour permettre à tous ceux qui veulent poser une question de le faire, mais pour y arriver, je vous demande d'être brefs dans vos questions et préambules.

[*Traduction*]

J'aimerais également vous rappeler que quand vous prenez la parole, vous devez sélectionner le canal d'interprétation de la langue utilisée. En cas de difficultés techniques, particulièrement en ce qui concerne l'interprétation, je vous prie d'aviser le président ou la greffière, et nous nous assurerons de régler le problème.

[*Français*]

Maintenant, j'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion aujourd'hui : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest, Douglas Black, de l'Alberta,

Claude Carignan, Quebec; Jane Cordy, Nova Scotia; Rosa Galvez, Quebec; Mary Jane McCallum, Manitoba; Julie Miville-Dechéne, Quebec; Dennis Glen Patterson, Nunavut; Paula Simons, Alberta; Josée Verner, Quebec; and David M. Wells, Newfoundland and Labrador.

[English]

We also have Senator Ravalia with us as the sponsor of the bill.

[Translation]

Welcome, colleagues and Canadians who are watching us.

[English]

Today, we are continuing our consideration of Bill S-3, An Act to amend the Offshore Health and Safety Act. This morning, we welcome from the Canadian Association of Petroleum Producers, Paul Barnes, Director, Atlantic Canada and Arctic. From the Newfoundland and Labrador Oil & Gas Industries Association, Charlene Johnson, Chief Executive Officer; from the Canadian Undersea and Hyperbaric Medical Association, Dr. Kenneth LeDez, Vice-President.

Welcome and thank you for being with us today. We are ready to hear your comments and we will have questions for you afterwards.

Paul Barnes, Director, Atlantic Canada and Arctic, Canadian Association of Petroleum Producers: Good morning, chair and members of the committee. My name is Paul Barnes. CAPP is an association of oil and gas companies involved in the exploration, development and production of oil and gas in Canada. I'm based in Newfoundland and Labrador where the vast majority of Canada's offshore oil and gas activity is taking place.

CAPP welcomes the opportunity to provide our perspective today on Bill S-3, An Act to amend the Offshore Health and Safety Act. As a bit of background and overview, following the Royal Assent of Bill C-5 back in 2014, which is the Offshore Health and Safety Act, which amended the federal Nova Scotia and Newfoundland and Labrador Accord Acts, the Accord Acts were actually amended to include: A worker's right to refuse to perform unsafe work, right to know the risks associated with the work, and the right to participate in health and safety committees. It also included a worker's right to reprisal protection for raising health and safety concerns, and provided

Claude Carignan, du Québec, Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse, Rosa Galvez, du Québec, Mary Jane McCallum, du Manitoba, Julie Miville-Dechéne, du Québec, Dennis Glen Patterson, du Nunavut, Paula Simons, de l'Alberta, Josée Verner, du Québec, et David M. Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[Traduction]

Nous accueillons également le sénateur Ravalia, qui parraine le projet de loi.

[Français]

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière. Nous entendrons ce matin Paul Barnes, directeur, Canada atlantique et arctique, à l'Association canadienne des producteurs pétroliers; Charlene Johnson, chef de la direction de la Newfoundland and Labrador Oil & Gas Industries Association; ainsi que le Dr Kenneth LeDez, vice-président de l'Association canadienne de Médecine Hyperbare et Subaquatique.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions d'être parmi nous aujourd'hui. Nous sommes prêts à entendre vos observations, après quoi nous aurons des questions à vous poser.

Paul Barnes, directeur, Canada atlantique et arctique, Association canadienne des producteurs pétroliers : Bonjour, monsieur le président. Je salue également tous les membres du comité. Je m'appelle Paul Barnes. L'Association canadienne des producteurs pétroliers, ou ACPP, regroupe des entreprises pétrolières et gazières participant à l'exploration, à l'extraction et à la production de pétrole et de gaz au Canada. Je travaille à Terre-Neuve-et-Labrador, où se tient la vaste majorité des activités pétrolières et gazières extracôtières au Canada.

Les membres de notre association accueillent avec joie la possibilité de présenter leur point de vue aujourd'hui sur le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière. Pour vous mettre un peu en contexte, après la sanction royale du projet de loi C-5, en 2014, qui est devenu la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière, loi modifiant les lois fédérales sur les accords avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, ces lois ont été modifiées pour inclure ce qui suit : le droit d'un travailleur de refuser d'effectuer un travail dangereux, le droit de connaître les risques associés au travail et le droit de participer aux comités

for a joint allocation of responsibility among offshore oil and gas operators, employees, workers and suppliers for matters related to occupational health and safety.

Transitional occupational health and safety, or OHS, was then put in place to allow time to develop permanent regulations. The federal version of these transition regulations, as you well know, expired at the end of December 2020 and are considered repealed, while the Newfoundland version was extended before they expired to 2022, and the Nova Scotia version did not have an expiry date.

To address this current period of having no federal transitional regulations and no permanent occupational health and safety regulations in place, the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board, which regulates our industry, is in the process of issuing an addendum to each of the offshore operator's authorization, indicating that each operator must continue to follow the provisions contained in the transitional offshore regulations even though they have expired.

CAPP has worked with our members over the last six years under these transitional regulations to support the occupational health and safety regime while permanent regulations are developed. Some of these efforts included having discussions with the offshore workforce on the offshore platforms and rigs, and discussing these amendments and what it means to them.

Our members conducted their own internal assessments to ensure various provisions in the traditional regulations were fully integrated as part of the management systems. We also developed six industry best practice documents with participation from the offshore workforce and the offshore petroleum boards to ensure that the principles contained in the Accord Acts were implemented by all operators working offshore, and that the transitional regulations would be recognized and adhered to. These six industries recommended the best practices that have since been adopted by the offshore petroleum board as actual codes of practice.

CAPP and its members have also publicly stated our collective commitment to continuous improvement and developed a plan to ensure we always raise the bar when it comes to safety. In fact, in February 2020, we released a document called the *Collaborating for Safety and Sustainability: A Continuous Improvement Plan*, which outlines our offshore base members' collective commitment to making Atlantic Canada the safest and most sustainable offshore producing jurisdiction in the world.

de santé et de sécurité. Elles confèrent également aux travailleurs une protection contre les représailles pour avoir soulevé des préoccupations en matière de santé et de sécurité, en plus de prévoir une répartition conjointe des responsabilités entre les exploitants pétroliers et gaziers extracôtiers, les employés, les travailleurs et les fournisseurs sur les questions liées à la santé et à la sécurité au travail.

Des dispositions transitoires en matière de santé et de sécurité au travail, ou SST, ont ensuite été mises en place, le temps d'élaborer une réglementation permanente. La version fédérale du règlement transitoire a expiré fin décembre 2020, comme vous le savez, et est considérée comme abrogée, tandis que la version de Terre-Neuve a été prolongée jusqu'en 2022, avant son expiration, et que celle de la Nouvelle-Écosse n'avait pas de date d'expiration.

Pendant cette absence de réglementation fédérale, étant donné qu'il n'y a aucune réglementation permanente sur la santé et la sécurité au travail, actuellement, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, qui réglemente notre industrie, ajoute un addenda à l'autorisation de chaque exploitant extracôtier, pour indiquer que l'exploitant doit continuer de suivre les dispositions contenues dans le règlement provisoire sur la zone extracôtère même s'il est expiré.

Notre association travaille avec ses membres depuis six ans à soutenir le régime de santé et de sécurité au travail, en vertu du règlement provisoire, le temps qu'un règlement permanent soit adopté. Ainsi, nous sommes en discussion avec les travailleurs des plateformes et installations de forage extracôtères pour étudier les modifications envisagées et ce qu'elles représentent pour eux.

Nos membres ont procédé à leurs propres évaluations internes pour s'assurer que les dispositions des règlements jusqu'alors en vigueur étaient pleinement intégrées à leurs systèmes de gestion. Nous avons également élaboré six guides des pratiques exemplaires dans l'industrie avec la participation des travailleurs extracôtiers et des associations d'exploitants pétroliers extracôtiers pour que les principes contenus dans les lois sur les accords en vigueur soient respectés par tous les exploitants extracôtiers et que le règlement provisoire soit reconnu et appliqué. L'office des hydrocarbures extracôtiers a depuis adopté les guides de pratiques exemplaires recommandés par ces six secteurs de l'industrie pour en faire des codes de pratique.

L'ACPP et ses membres ont également affirmé publiquement leur engagement collectif à l'égard de l'amélioration continue et élaboré un plan pour s'assurer de toujours rehausser la barre en matière de sécurité. De fait, en février 2020, nous avons publié un document intitulé *Collaborating for Safety and Sustainability: A Continuous Improvement Plan*, qui décrit l'engagement collectif des membres de notre base extracôtère à faire du Canada atlantique la zone de production extracôtère la plus sûre et la plus durable au monde.

With regard to the bill before you today — while CAPP is supportive of extending the transitional offshore regulations through Bill S-3, which is before the Senate committee — we believe the timeline associated with the bill needs to be shortened from the proposed two years.

We understand the complexity and the many steps involved in developing regulations, but believe that if there is an earnest attempt by the federal government to finalize these regulations, it can be done in less than two years.

CAPP supports having transitional OHS regulations in place in the interim, as long as the federal government has a clear and expedited timeline for the implementation of permanent OHS regulations and they ensure a formal consultation process is undertaken on the permanent regulations.

It should also be noted that the last time stakeholders such as ourselves reviewed the policy intent for the permanent OHS regulations, in 2018, we observed a number of instances in the draft that were duplicative, redundant and inconsistent with other offshore regulations, which could result in misinterpretation and incorrect application. We therefore recommend that the next drafts certainly avoid this.

Finally, we recommend that the Province of Newfoundland and Labrador, in conjunction with the federal government, must expedite the appointments of qualified candidates to the Occupational Health and Safety Advisory Council. These councils provide a forum for the offshore workforce, industry and governments to discuss and advise on occupational health and safety issues, and should be a priority. Nova Scotia actually implemented their advisory council back in March 2019, and they have been meeting twice a year since.

In summary, Bill S-3 must be expedited and passed so that the transitional federal OHS regulations remain in place until permanent regulations are finalized. We are concerned over the length of time the process has taken — since 2014 — to develop a permanent set of OHS regulations, but we recognize that the rights of the offshore workforce are protected and enshrined in the Accord Acts.

We request that all levels of government work together to define a reasonable timeline of less than two years for the implementation of permanent OHS regulations, and to ensure that they are developed to avoid duplication and inconsistency with other offshore regulations.

En ce qui concerne le projet de loi dont vous êtes saisis aujourd'hui, bien que notre association soit favorable à l'idée de prolonger la période d'application du règlement transitoire sur les activités extracôtières grâce au projet de loi S-3 actuellement soumis au comité sénatorial, nous croyons que la période d'application prévue dans le projet de loi devrait être inférieure aux deux ans proposés actuellement.

Nous comprenons la complexité des enjeux et toutes les étapes nécessaires à l'adoption d'un règlement, mais nous croyons que si le gouvernement fédéral s'applique sérieusement à parachever ce règlement, il peut le faire en moins de deux ans.

L'ACPP est favorable à la mise en place d'un règlement transitoire en matière de SST dans l'intervalle, à condition que le gouvernement fédéral se fixe un calendrier clair et accéléré pour la mise en œuvre d'un règlement permanent et qu'il veille à la tenue de consultations officielles sur le règlement permanent.

Il convient également de souligner que la dernière fois que les parties prenantes telles que nous ont examiné l'intention politique d'un règlement permanent en matière de SST, en 2018, nous avons observé un certain nombre de chevauchements, de redondances et d'incohérences avec les autres règlements sur les activités extracôtières, ce qui ouvre la porte aux mauvaises interprétations et à une application incorrecte. Nous recommandons donc d'éviter cela dans les prochaines moutures.

Enfin, nous recommandons que la province de Terre-Neuve-et-Labrador, en collaboration avec le gouvernement fédéral, se dépêche de nommer des candidats qualifiés à son conseil consultatif sur la santé et la sécurité au travail. Ce conseil se veut une tribune où les travailleurs des plateformes extracôtières, ainsi que les représentants de l'industrie et des gouvernements peuvent discuter des enjeux de santé et de sécurité au travail et faire des recommandations; il devrait constituer une priorité. Il y a la Nouvelle-Écosse qui a formé son propre conseil consultatif en mars 2019, et celui-ci se réunit depuis deux fois par année.

Bref, le projet de loi S-3 doit être étudié et adopté rapidement pour que le règlement fédéral provisoire sur la SST continue de s'appliquer jusqu'à l'adoption d'un règlement permanent. Nous déplorons la lenteur du processus d'élaboration d'un règlement permanent sur la SST, qui s'étire depuis 2014, mais nous reconnaissons que les droits des travailleurs extracôtiers demeurent protégés et qu'ils sont intégrés aux lois sur les accords en vigueur.

Nous implorons tous les ordres de gouvernement d'unir leurs forces pour définir un calendrier raisonnable de moins de deux ans en vue de la mise en œuvre d'un règlement permanent sur la SST et de veiller à éviter tout chevauchement ou incohérence avec les autres règlements qui s'appliquent en zone extracôtière.

CAPP is proud of the industry's offshore safety record and we will continue to work with all stakeholders to ensure the rights of all offshore workers are protected, and we will continue enhancing our approach to health and safety in the offshore.

Thank you for the opportunity. I look forward to any questions.

The Chair: Thank you, Mr. Barnes. Ms. Johnson, do you want to proceed?

Charlene Johnson, Chief Executive Officer, Newfoundland and Labrador Oil & Gas Industries Association: Sure, thank you. Good morning, chair and committee members. Thank you for the opportunity to address the committee today. My name is Charlene Johnson, and I am the CEO of the Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association, more commonly known as Noia.

Our association represents member companies who are involved in the offshore oil and gas supply and service sector. Noia members are diverse and include those who operate supply vessels and helicopters, human resource agencies, safety and environmental companies and even those involved in the hospitality industry, which receives numerous spinoffs from the offshore.

I appear on behalf of those members today to offer comments on Bill S-3, An Act to amend the Offshore Health and Safety Act. This is my second time speaking with this specific standing Senate committee, and I admire the great work that you have undertaken with respect to Canada's natural resource sectors. My remarks today will be brief, as I hope will be the length of time to move forward with changes to offshore health and safety regulations.

I commend the Senate for bringing forth this bill and for attempting to advance this process. The last time I appeared before this committee, I spent the majority of my time speaking about competitiveness and timelines. As I appear before you again, my message has not really changed.

The process to institute new Atlantic Occupational Health and Safety Initiative regulations for the offshore has taken far too long. It is another symptom of the disease of delay that has permeated our industry and hindered our growth. Thankfully, in this current situation, the actions of those involved in the offshore, including offshore operators and the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board, coupled with the protections provided by the Atlantic Accord and the Accord Implementation Act, have ensured that safety has remained a priority in the offshore oil and gas industry. The

L'ACPP est fière du bilan de l'industrie en matière de sécurité extracôtière. Nous continuerons à travailler avec toutes les parties prenantes pour garantir la protection des droits de tous les travailleurs extracôtiers, comme nous continuerons à améliorer notre approche en matière de santé et de sécurité dans les zones extracôtières.

Je vous remercie de nous permettre d'exprimer notre point de vue aujourd'hui. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci, monsieur Barnes. Madame Johnson, êtes-vous prête à nous présenter votre exposé?

Charlene Johnson, chef de la direction, Newfoundland and Labrador Oil & Gas Industries Association : Bien sûr. Merci. Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour. Je vous remercie de votre invitation. Je me nomme Charlene Johnson et je suis la chef de la direction de la Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industries Association, mieux connue par l'acronyme Noia.

Notre association représente des entreprises du secteur des services et de l'approvisionnement en pétrole et en gaz extracôtiers. Ses membres forment un ensemble diversifié et englobent des exploitants de navires ravitailleurs et d'hélicoptères, des agences de recrutement de ressources humaines, des entreprises du domaine de la sécurité et de l'environnement et même des représentants de l'industrie de l'accueil, laquelle profite de nombreuses retombées de l'exploitation des ressources extracôtières.

Je comparais en leur nom pour offrir mes observations sur le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière. C'est ma deuxième comparution devant votre comité dont j'admire l'excellent travail pour les secteurs des ressources naturelles du Canada. Je serai brève, tout comme j'espère que le sera le délai pour faire aboutir les modifications des règlements régissant la santé et la sécurité dans la zone extracôtière.

Je félicite le Sénat de ce projet de loi et de vouloir accélérer le processus. À ma dernière comparution, j'ai surtout parlé d'échéanciers et de compétitivité. Aujourd'hui encore, mon message n'a pas vraiment changé.

On a bien trop tardé à accoucher de nouveaux règlements encadrés par l'Initiative en matière de santé et sécurité au travail dans la zone extracôtière. Voilà une autre manifestation de cette maladie qui gangrène notre industrie et entrave sa croissance. Heureusement, les mesures prises par les acteurs et exploitants de la zone extracôtière et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, jumelées avec les protections fournies par l'Accord atlantique et la loi de sa mise en œuvre ont assuré que la sécurité est demeurée une priorité dans l'industrie du pétrole et du gaz extracôtiers. L'industrie a

industry is already carrying on with standards — performance-based standards — and international best practices to ensure the safety of workers.

While the regulatory process has taken far too long, we have comfort in action taken by all those who participate in this industry and their commitment to safety. That has been, and I believe will always remain, paramount. However, we need to complete this process and similar processes more quickly.

To give a quick example of industry safety — of which the offshore is a leader in Newfoundland and Labrador — both Hibernia, our oldest facility, and Hebron, our newest facility, had lost time injury rates of zero in 2018.

With that said, I would like to point out that the Nova Scotia Occupational Health and Safety Advisory Council was appointed in March 2019, and to my understanding, has been meeting twice a year. The corresponding committee for offshore Newfoundland and Labrador is not yet established. In the best interest of everyone, this should be corrected as quickly as possible.

The international industry monitors the speed of our processes, and protracted delay influences their interest. Continual delay, inconsistent regulation and the spectre of ever-changing and ever-moving goalposts impact decisions to participate and invest in the Canada and Newfoundland and Labrador offshore. We need to overcome this significant hurdle.

In that light, Noia is supportive of efforts to advance and complete this process, and supports Bill S-3. Yet, while we need to get this done, it needs to be done right. We do not wish to see a protracted process, but we do not wish to be back to this process again in short order.

Additionally, we need to ensure that the occupational health and safety regulations we enact now avoid unnecessary duplication with other legislation. And most importantly, we must not lower any standard of health and safety in the offshore.

In essence, and to conclude my remarks, Noia supports the completion of this process in a timely manner, one that includes a holistic approach to offshore regulations, and considers the demonstrated commitment of the industry to ensure the safety of each and every individual who works offshore Newfoundland and Labrador. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Johnson. Dr. LeDez, the floor is yours.

déjà adopté des normes, axées sur le rendement, et des pratiques exemplaires internationales pour assurer la sécurité des travailleurs.

Si le processus de réglementation a bien trop tardé, nous nous réjouissons des mesures prises par tous les acteurs de l'industrie et de leur engagement à l'égard de la sécurité. Ça a été et ça restera toujours d'une importance capitale. Mais nous devons accélérer le processus et les autres semblables.

Pour vous donner rapidement un exemple de la sécurité dans l'industrie — qui en est un chef de file à Terre-Neuve-et-Labrador — Hibernia, notre plateforme la plus ancienne, et Hebron, la plus récente, ont affiché, en 2018, un taux nul d'accidents ayant entraîné des arrêts de travail.

Cela dit, veuillez remarquer que la Nouvelle-Écosse possède son conseil de la santé et de la sécurité au travail depuis mars 2019. À ce que je sache, il se réunit deux fois par année. Quant au comité homologue pour la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, il n'a pas encore été créé. Dans l'intérêt de tous, c'est une lacune à corriger le plus tôt possible.

L'industrie, à l'étranger, surveille la célérité de nos processus, et les retards prolongés influent sur son intérêt. Des retards continuels, une réglementation incohérente et le spectre d'objectifs toujours changeants et toujours mobiles ont des répercussions sur les décisions de participer à l'activité dans la zone extracôtière et d'y investir. Nous devons vaincre cet important obstacle.

De ce point de vue, notre association appuie les efforts visant à accélérer et à faire aboutir ce processus et elle appuie le projet de loi S-3. Pourtant, même s'il faut en finir, il faut que ce soit de la bonne manière. Cela ne doit pas traîner, mais sans qu'il y ait lieu d'y revenir à court terme.

De plus, nous devons nous assurer que les règlements sur la santé et la sécurité au travail que nous édicterons éviteront des doublons inutiles avec d'autres lois. Qui plus est, nous ne devons pas rendre moins rigoureuses les normes de santé et de sécurité dans la zone extracôtière.

Enfin, notre association appuie essentiellement le parachèvement rapide du processus, un processus assorti d'une démarche holistique en matière de réglementation de la zone extracôtière, et elle considère que l'engagement visible de l'industrie assure la sécurité de tous les travailleurs sans exception de la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Merci.

Le président : Je vous remercie, madame Johnson. Docteur LeDez, vous avez la parole.

Dr. Kenneth LeDez, Vice-President, Canadian Undersea and Hyperbaric Medical Association: Thank you for the opportunity to participate today. I was one of the founders and first President of the Canadian Undersea and Hyperbaric Medical Association and the current Vice-President. I'm also the Chair of the Hyperbaric Medicine Specialty Committee of the Royal College of Physicians and Surgeons of Canada, and I've provided the large bulk of the medical coverage of offshore diving since 1992.

I certainly recognize that it is important to avoid a gap in regulations, but nevertheless, it is frustrating and disappointing, to say the least, to see this transitional version of flawed, outdated regulations extended further.

Since the original regulations — in terms of the medical aspects of diving — there have been countless changes, such as personal computers, USB ports, smartphones, internet video meetings like this one today, electronic medical records, pulse oximeters, laryngeal mask airways, video laryngoscopes, electronic stethoscopes, AEDs, portable ultrasound, new medications, and very importantly, older divers who may have a number of controlled medical conditions such as hypertension.

While the technology, medical and industry standards have changed, regulations have not, at least with respect to medical aspects. The required medical forms, for example, are obsolete and not used. There are no category 1 to 3 diving medical certificates referred to in the regulations. The required medical equipment and supplies are outdated and do not meet current standards. Many divers don't even have their medical assessment in Canada because there are no physician standards or oversight, and therefore, the medicals are not recognized in other jurisdictions. This diminishes the viability of having competent, specialized diving doctors in Canada.

Imagine a doctor is called urgently to see a hospital patient, but then told they cannot access the medical records needed to understand what's going on. There is no access to prior diving medical fitness assessments, as is mandated in European jurisdictions. There's no access to diver medical records when a diver is ill or injured offshore, and that's a big problem.

The COVID-19 pandemic has further exposed the inadequacies of the regulations. Medical testing has been difficult or unavailable. C-NLOPB, for example, was obliged to enforce a stress ECG for a 35-year-old healthy diver because it is

Dr Kenneth LeDez, vice-président, Association canadienne de Médecine Hyperbare et Subaquatique : Je vous remercie de votre invitation. J'ai été l'un des fondateurs et le premier président de l'Association canadienne de Médecine Hyperbare et Subaquatique et j'en suis le vice-président actuel. Je suis également le président du comité spécialisé en médecine hyperbare du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, et, depuis 1992, j'ai assuré une grande partie de la couverture médicale de la plongée sous-marine dans la zone extracôtière.

Il importe d'éviter les lacunes dans les règlements, j'en conviens certainement, mais, il est néanmoins décevant et irritant, et c'est le moins qu'on puisse dire, de se retrouver devant une version transitoire de règlements inadaptés dont on prolonge l'existence.

Depuis leur édicition, d'innombrables changements sont survenus, par exemple, et pour ne s'arrêter qu'aux aspects médicaux de la plongée, les ordinateurs personnels, les ports USB, les ordiphones, les vidéoconférences sur Internet, comme l'actuelle séance, les dossiers médicaux électroniques, les sphygmo-oxygètres, les vidéolaryngoscopes, les stéthoscopes électroniques, les défibrillateurs externes automatiques, les échographes portatifs, les nouveaux médicaments et, ce qui est très important, des plongeurs âgés qui risquent de souffrir d'un certain nombre de maladies chroniques bien maîtrisées telles que l'hypertension.

Pendant que les normes techniques, médicales et industrielles évoluaient, les règlements n'ont pas changé, du moins en ce qui concerne les aspects médicaux. Les formulaires médicaux à remplir, par exemple, sont obsolètes et ne sont plus utilisés. Les règlements passent sous silence les certificats médicaux de catégorie 1 à 3 pour les plongeurs. Les fournitures et le matériel médicaux exigés sont démodés et ne répondent plus aux normes en vigueur. Beaucoup de plongeurs ne se font même pas examiner par un médecin au Canada, faute de normes pour les médecins ou par négligence, ce qui entraîne, à l'étranger, la non-reconnaissance des examens médicaux, au détriment de la viabilité d'un bassin de médecins spécialisés et compétents dans le domaine de la plongée au Canada.

Imaginez qu'on appelle de toute urgence un médecin au chevet d'un patient, à l'hôpital, et qu'on lui dise qu'il ne peut pas consulter les dossiers médicaux nécessaires pour comprendre la situation. Impossible de consulter les évaluations antérieures des aptitudes à la plongée, comme c'est obligatoire ou exigé en Europe, ou d'accéder aux dossiers médicaux du plongeur lorsqu'il est souffrant ou blessé dans la zone extracôtière, ce qui présente un gros problème.

La pandémie de COVID-19 a rendu plus flagrantes les carences des règlements. Les tests médicaux ont été difficiles à réaliser ou leurs résultats ont été impossibles à obtenir. Par exemple, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des

right there, mandated in the regulations, despite no evidence to support it. There's no provision for medical judgment.

The offshore conditions in Atlantic Canada are more extreme and more remote, and there is much less backup than in other places. Canada must align with or exceed IMCA, DMAC, U.K. and Norwegian standards.

Inexpert medical decisions with diving may cause harm and costly disruptions of diving operations. Last year, for example, I made the first use of the D-MAS system in Canada to assess a diver offshore in saturation. I was able to remotely monitor the oxygen saturation, ECG, blood pressure, and to look into a diver's ears and throat, and examine the diver on video.

Such effective communications are essential and need to be recognized in the regulations. Text messages, emails, digital photos, WhatsApp and other applications are examples of effective communications and documentation.

Virtual inspection and audit of the dive-support vessel and medical systems were needed due to the COVID-19 quarantine restrictions. None of this is recognized by the regulations, and that is a problem with an ongoing pandemic. There is a need for accessible and secure digital medical information, and we can actually lead the world on this. We can leapfrog other jurisdictions in some regards by recognizing the diploma in diving medicine from the Royal College of Physicians and Surgeons of Canada.

A mechanism is needed for ongoing specialized diving medicine advice and authority based on evidence, not arbitrary rules that override medical expertise. If ignored by the regulations, expertise and facilities may be lost, and rebuilding will be costly and slow. We must maintain and develop our capabilities, including of our physicians, divers, supports and training. As an example, the requirement for a hyperbaric reception facility for hyperbaric lifeboats, and the need for a centre of excellence in diving medicine in St. John's — for example, revitalizing the Centre for Offshore and Remote Medicine, and the proposed HICE project — humans in challenging environments — would bring medicine, industry and multiple disciplines and facilities to work together.

hydrocarbures extracôtiers a été obligé de mettre en vigueur une épreuve électrocardiographique d'effort dans le cas d'un plongeur de 35 ans en bonne santé, parce que c'était exigé, précisément là, dans les règlements, même si c'était infondé. Aucune disposition ne régit le jugement médical.

En haute mer, dans le Canada atlantique, on est loin de tout et on est soumis à des conditions plus extrêmes qu'ailleurs, et il y a beaucoup moins de possibilités de secours qu'ailleurs. Le Canada doit harmoniser ses normes avec celles de l'International Marine Contractors Association, du Diving Medical Advisory Committee, du Royaume-Uni et de la Norvège ou en appliquer de plus rigoureuses.

Les décisions prises en matière de plongée par des médecins inexpérimentés risquent de nuire aux travaux de plongée et d'y provoquer des interruptions coûteuses. L'année dernière, par exemple, j'ai utilisé pour la première fois au Canada le système DMAS, pour évaluer un plongeur, au large, en état de saturation en oxygène. J'ai pu, à distance, surveiller la saturation en oxygène, l'électrocardiogramme, la tension, examiner les oreilles et la gorge d'un plongeur et examiner le plongeur sur vidéo.

De tels moyens efficaces de communication sont indispensables et doivent être reconnus dans les règlements. Les textos, les courriels, les photos numérisées, l'application WhatsApp et d'autres sont des exemples de communication et de transfert efficaces de documents.

L'inspection et l'audit, en virtuel, du navire de soutien aux opérations de plongée et des systèmes médicaux étaient nécessaires en raison des restrictions de quarantaine contre la COVID-19. Rien de tout cela n'est reconnu dans les règlements, et ça pose un problème en cas de pandémie. On a besoin de renseignements médicaux numérisés qui soient accessibles et sûrs, et, en fait, nous pourrions être des chefs de file mondiaux dans ce domaine. Nous pouvons devancer d'autres pays à certains égards, en reconnaissant le diplôme de médecine de plongée du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Il faut un mécanisme pour assurer la permanence d'une prestation de conseils spécialisés en médecine de plongée et d'une autorité fondée sur les faits et non sur des règles arbitraires qui ne font aucun cas du savoir-faire médical. Si les règlements ne tiennent aucun compte du savoir-faire et des établissements, nous risquons de les perdre, et il faudra du temps et de l'argent pour les reconstruire. Nous devons conserver nos capacités et les développer, y compris celles de nos médecins, de nos plongeurs, de nos auxiliaires et de nos formateurs. Par exemple, en exigeant une installation de réception hyperbare pour les canots de sauvetage hyperbares et le besoin d'un centre d'excellence en médecine de plongée à St. John's — par exemple, en ressuscitant le Centre for Offshore and Remote Medicine et le projet

Regulations must facilitate adoption of new technologies and medical standards. Increasingly, saturation diving is being used in the U.K. and other jurisdictions in support of offshore wind farms. This is a development that needs to be anticipated and supported in Canada. My comments are not intended as criticisms of this process but are rather a vision of where things need to go, hopefully more quickly.

The Chair: Thank you, all. Your comments are much appreciated.

We'll proceed now to our question period.

Senator Simons: Thank you all very much.

Dr. LeDez, I want to particularly thank you because while others have spoken in broad, general terms about the risks and dangers of delay, I think your testimony was the first that gave us specific and concrete examples.

Many — [Technical difficulties] — at the length of time this process is taking, so I wanted to ask all three of you who have been involved in this: From your own personal involvement in the process, do you believe this could be completed safely within a year, and what would be the dangers of taking two years instead of one?

The Chair: To whom are your questions addressed?

Senator Simons: Let's start with the representatives from CAPP and Noia.

Mr. Barnes: Thank you. It's been my experience over the years, working with governments and regulatory agencies associated with our industry, that if there is a will to get things done quickly, it can be done quickly.

We have been involved in this process since 2014, and a lot of work has been done in that time frame in reviewing policy intents and providing different advice to different levels of government, with respect to what should or should not be in modern-day regulations. A lot of work has been done. From my experience, concluding it and putting a final set of regulations in place should be done within a period of less than two years.

The Chair: Does anybody else want to comment?

Ms. Johnson: Sure. I would just add that, provided we are given sufficient information to comment on, there would be no issue for our members to get back within a very reasonable time frame. If it's 30 days, we will commit to getting back within 30 days.

HICE — les humains en milieux hostiles — on favoriserait la collaboration entre la médecine, l'industrie, diverses disciplines et divers établissements.

Les règlements doivent faciliter l'adoption de technologies nouvelles et de normes médicales. De plus en plus, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, on se sert de la plongée à saturation, pour le soutien des parcs éoliens flottants. C'est une évolution qu'il faut prévoir et appuyer au Canada. Mon but n'est pas de critiquer le processus, mais il est de présenter la vision d'un objectif à atteindre, un peu plus rapidement, souhaitons-le.

Le président : Merci à vous tous. Nous avons bien aimé vos observations.

Passons maintenant à la période des questions.

La sénatrice Simons : Merci à vous tous.

Docteur LeDez, je tiens particulièrement à vous remercier, parce qu'alors que d'autres témoins ont décrit en termes généraux les risques et les dangers des retards, votre témoignage a été le premier à nous donner des exemples précis et concrets.

Beaucoup... [Difficultés techniques] ... à la lenteur du processus. Je tenais donc à vous demander, à tous les trois, qui y avez participé : d'après votre participation personnelle, croyez-vous qu'il pourrait aboutir sans danger en moins d'un an et quels seraient les risques encourus si on le prolongeait d'encore un an?

Le président : À qui posez-vous la question?

La sénatrice Simons : Entendons d'abord M. Barnes et Mme Johnson.

M. Barnes : Merci. Ma longue expérience des pouvoirs publics et des organismes de réglementation qui fraient avec notre industrie m'a appris que quand la volonté d'agir rapidement y est, c'est possible.

Nous participons au processus depuis 2014, et nous avons beaucoup accompli dans l'examen des intentions stratégiques et la prestation de divers conseils à différents gouvernements sur la teneur souhaitable d'un règlement moderne. Nous avons abattu beaucoup de travail. D'après mon expérience, on pourrait, en moins de deux ans, faire aboutir l'élaboration des règlements et en produire un ensemble définitif.

Le président : Quelqu'un d'autre veut-il formuler des observations?

Mme Johnson : Bien sûr. Je n'ajouterais que ceci : à la condition qu'on nous donne suffisamment de renseignements sur lesquels nous pouvons formuler des observations, nos membres ne verraient aucune difficulté à faire part de leurs réactions dans un délai très raisonnable. S'il est de 30 jours, nous nous y engagerons.

Dr. LeDez: A great deal of work was done on this. I participated in the Natural Resources Canada process.

One of the reasons for some of my comments is the concern that some important matters may or may not make it into the final draft, but the bottom line is that until we see the final draft and there is an opportunity to make comments and amendments, we are not going to get to the final hurdle. So I don't see a reason why something couldn't be produced quite soon and then it could go out for the necessary expert and public comments.

Senator D. Black: Thank you very much for being with us today. I identify with the comments of my colleague Senator Simons, and you have likely heard the comments of this committee from our meeting two days ago. We are puzzled as to why delay has existed. I'm hoping maybe you can give some — [Technical difficulties] — five or six years to get nowhere?

The Chair: To whom is your question addressed?

Senator D. Black: Any of the panellists. What is the reason we are here today, in their view?

Mr. Barnes: It's a good question, Senator Black. It's nice seeing you again.

Senator D. Black: Nice to see you, too.

Mr. Barnes: We have been involved in this process since 2014. It's been very frustrating for us, too. We have had many opportunities to provide input. There is a complexity to the regulations, but throughout the whole process we have expressed concerns, as well, to governments about the length of delay. There have been a variety of excuses provided to us over the years. We can't understand why they haven't been done to date either and we are frustrated by that process.

We are frustrated so much so that, as I mentioned in my presentation, as an industry, we developed our own set of industry best practices, which the offshore petroleum boards have adopted as codes of practices. We were frustrated in not getting to a final set of regulations, so produced industry best practices related to safe lifting of material on board offshore rigs and vessels, transportation of employees by helicopter, training qualifications of offshore personnel, all of which really should be addressed in some way within permanent regulations.

We are not addressing the transitional regulations. We put our own industry codes in place, but to your point and question, we are just as frustrated as you are as to why it has taken so long.

Dr LeDez : Nous y avons consacré beaucoup de travail. J'ai participé au processus de Ressources naturelles Canada.

Mes observations sont en partie motivées par la crainte d'omissions graves dans la mouture définitive, mais, essentiellement, tant que nous ne verrons pas la version définitive et que nous ne pourrons pas formuler d'observations et apporter des modifications, le dernier obstacle restera inaccessible. Voilà pourquoi je ne m'explique pas qu'on n'ait pas pu publier rapidement un document pour obtenir les réactions nécessaires des experts et du public.

Le sénateur D. Black : Merci beaucoup d'être ici. Je souscris aux observations de ma collègue la sénatrice Simons, et vous avez probablement eu vent des observations que notre comité a formulées à sa séance d'il y a deux jours. Nous sommes déçus par le retard. J'espère que vous pourrez donner des... [Difficultés techniques] ... cinq ou six ans en pure perte?

Le président : À qui posez-vous la question?

Le sénateur D. Black : À n'importe lequel des témoins. D'après eux, pour quelle raison sommes-nous ici, aujourd'hui?

M. Barnes : Excellente question! Heureux de vous revoir.

Le sénateur D. Black : Moi aussi.

M. Barnes : Nous participons au processus depuis 2014. Ça a été très frustrant pour nous, également. À maintes reprises nous avons pu faire connaître notre point de vue. Les règlements sont complexes, mais pendant tout le processus, nous avons exprimé des craintes, aussi, aux gouvernements sur la gravité du retard. Au fil des années, on nous a servi diverses excuses. Nous ne pouvons pas non plus nous expliquer ce retard, et nous sommes irrités par le processus.

Tellement que, comme je l'ai dit dans mon exposé, notre industrie a élaboré son propre ensemble de pratiques exemplaires et que les offices des hydrocarbures extracôtiers les ont adoptées comme codes de pratiques. Nous étions déçus de ne pas aboutir à un ensemble définitif de règlements permanents qui auraient prescrit des pratiques exemplaires de l'industrie touchant le transbordement sûr de matières sur les plateformes et les navires, le transport d'employés par hélicoptère, les compétences du personnel en mer en matière de formation, tous des sujets sur lesquels ils devraient porter.

Nous ne nous préoccupons pas des règlements transitoires. Nous avons mis nos propres codes, ceux de l'industrie, en place, mais pour répondre à votre question et à vos observations, nous

Dr. LeDez: During the consultation processes, there were areas of controversy and pushback. I recognize that, but it's hard to settle those in the end unless something is brought forward for a vote, an amendment and public input.

I was first contacted in 2016; I'm not speaking for the large organizations that the others are, but I was first contacted in 2016. I expected this to have been done and dusted two years ago. I'm concerned about how long it's taking. It needs to come forward for an opportunity for input.

Ms. Johnson: I echo those comments. Also, my understanding is that Bill C-69, for instance, happened in a shorter time period. This is about safety, so it's time we move on and for the industry to know the clear rules.

Senator Galvez: I would like to first say that I agree with Senator Black and Senator Simons that this is the first time we are hearing the content and issues directly related to safety and security of the workers. I did ask that we receive, in this committee, an expert in safety and security, and my request was denied. So yes, we are frustrated, and we don't know the real reasons.

One reason I want to explore is the cost. It has been very hard for me to find information about the cost of compliance with rigorous health and safety standards. I read an article about a study by the Interior Department's Bureau of Safety and Environmental Enforcement, or BSEE — the Well Control Rule — on the safety rules changes recommended to the U.S. offshore industry, which addressed the safety highlighted by the safety failures of the Deepwater Horizon disaster. It said:

The new requirements call for far reaching changes to the rules by which the oil and gas operators are governed and would increase costs

It found that with a barrel of oil at a price of \$80, the modified requirement and regulations will decrease the exploration drilling by 55%, and reduce the production as much as 35%.

I estimate that the cost for similar oil and gas offshore rule changes in Atlantic Canada will be much higher. Yesterday, the price of oil was at \$60. Can you both explain how your industry can operate safely, be cost competitive and keep levels of profits for shareholders, given the current price of oil? What is the estimated cost for the oil and gas offshore corporations to implement the new regulations, and how many of the new standards have been implemented? Thank you.

sommes aussi irrités que vous, parce que nous ne nous expliquons pas ce si grand retard.

Dr LeDez : Pendant les consultations, des points de mésentente et des désaccords sont apparus. Je le reconnais, mais il est difficile, à la fin, de les régler à moins de mettre une proposition aux voix, de la modifier ou de consulter le public.

On m'a approché la première fois en 2016; je ne représente pas de grandes organisations comme celles des autres, mais j'ai d'abord été contacté en 2016. Je m'attendais à une remise à neuf qui aurait abouti il y a deux ans. Je suis préoccupé par tout le temps que ça a pris. Il faut favoriser l'apport d'autres idées.

Mme Johnson : J'abonde dans le même sens. De plus, si j'ai bien compris, le projet de loi C-69, par exemple, a abouti en moins de temps. Il porte sur la sécurité. Il est donc temps de passer à l'étape suivante et que l'industrie sache quelles règles claires s'appliquent.

La sénatrice Galvez : D'abord, je suis d'accord avec les sénateurs Black et Simon : c'est la première fois qu'on nous décrit la nature et les différents enjeux directs de la sécurité des travailleurs. J'ai bien demandé la comparution d'un spécialiste de la sécurité, ce qui m'a été refusé. Effectivement, nous éprouvons un sentiment de frustration, mais sans en connaître les véritables raisons.

Une raison possible que je tiens à examiner est les coûts. J'ai éprouvé d'immenses difficultés à découvrir des renseignements sur le coût de la conformité à des normes rigoureuses de santé et de sécurité. J'ai lu un article sur une étude faite par le Bureau of Safety and Environmental Enforcement, le BSEE, du département de l'Intérieur, aux États-Unis, la règle de contrôle des puits, sur les modifications des règles de sécurité recommandées pour l'industrie américaine des forages en mer, pour remédier aux lacunes en matière de sécurité révélées par l'accident de la plateforme Deepwater Horizon. Il disait :

Les nouvelles exigences entraînent des modifications en profondeur des règles régissant le secteur gazier et pétrolier et elles sont susceptibles de majorer les coûts...

La conclusion était que, au prix du baril de pétrole de 80 \$, les nouvelles exigences et les nouveaux règlements diminueraient les forages d'exploration de 55 % et réduiraient la production de 35 %.

D'après mes estimations, des modifications semblables des règles d'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers dans le Canada atlantique entraîneraient des coûts très supérieurs. Hier, le prix du pétrole était de 60 \$. Pouvez-vous, tous les deux, expliquer comment votre industrie peut fonctionner en toute sécurité, maintenir les coûts à des niveaux concurrentiels et les profits pour les actionnaires, au prix actuel du pétrole? Quel est, pour les compagnies de pétrole et de gaz extracôtiers, le coût

Mr. Barnes: With respect to cost, that doesn't come up in our discussions. Offshore is heavily regulated with modern regulations in offshore Canada, which are similar to what our industry sees in other jurisdictions like Norway and the U.K. The U.S. may be a little bit different because the environment they work in is not as harsh as the environment we work in offshore in Eastern Canada.

When it comes to cost considerations, that's not really a factor in our discussions or in our review of new regulations. We want to make sure that the regulatory environment is modern and reflective of international standards because that's how we work around the world. Cost doesn't come into the equation.

Dr. LeDez: I would like to make a couple of comments. First, the cost of doing things right is often less than the cost of doing things wrong. That's an important consideration.

There is a cost in terms of the loss of respect for these international operators when the regulatory system in Canada does not nearly meet that in other jurisdictions. I gave an example earlier of a monitoring system for dealing with injured and ill divers that are offshore. I know of at least one occasion when this elaborate monitoring system was removed from a dive support vessel before it came to undertake work here in Canada, because it wasn't a regulated requirement. It would have cost money for them to remove and disconnect that. It seems very strange. The cost, for example, of having expert medical advice when it's necessary is zero to negligible. There is a much greater cost for doing things wrong. When you do things right, it costs less.

The Chair: Ms. Johnson, do you want to add something?

Ms. Johnson: Just on the priority of safety. As Paul mentioned, this does not come into the equation from the conversations I've had. That's not the issue here.

The Chair: Thank you.

Senator Wells: I have a question for Mr. Barnes. Again, thank you for your presentation and for appearing.

The fact that there are currently no codified regulations, or current and up-to-date codified regulations, and that the companies that CAPP represents, the operators, have to do this under condition of licence: Are there legal risks in that circumstance of not having that codified?

Mr. Barnes: Thank you. That's a very good question. We've been kind of wondering that ourselves. It certainly appears that the offshore petroleum board, which is the regulator of our industry, in this period of uncertainty as the transition of regs

estimé de l'application des nouveaux règlements, et combien de nouvelles normes ont été appliquées? Merci.

M. Barnes : Les coûts ne sont pas abordés dans nos discussions. Le secteur extracôtier est rigoureusement assujéti à des règlements modernes, dans le secteur extracôtier canadien, qui sont semblables aux règles visant notre industrie dans des pays comme la Norvège et le Royaume-Uni. La situation des États-Unis est peut-être un peu différente, à cause d'un climat plus clément que le nôtre, en haute mer, dans l'Est du Canada.

Les coûts ne sont pas vraiment un facteur dans nos discussions ni dans notre examen des nouveaux règlements. Nous voulons nous assurer que le climat réglementaire sera moderne et à la hauteur des normes internationales, parce que c'est la façon de faire dans le monde entier. Les coûts n'entrent pas en ligne de compte.

Dr LeDez : J'ai quelques observations. D'abord, un travail bien fait coûte souvent moins cher qu'un travail bâclé. C'est important à connaître.

Il y a un coût à payer pour la perte de respect pour les entreprises internationales, quand le système réglementaire canadien est loin d'atteindre le niveau de celui d'autres pays. J'ai donné un exemple, tout à l'heure, d'un système de surveillance des plongeurs blessés et malades en haute mer. Je sais qu'il est arrivé au moins une fois qu'on a retiré ce système complexe de surveillance d'un navire de soutien aux plongeurs, avant son arrivée ici, au Canada, parce que, ici, les règlements ne l'exigeaient pas. On n'a pas pu l'enlever et le débrancher sans déboursier. Très étrange. Le coût, par exemple, de conseils médicaux experts nécessaires va de nul à négligeable. Les coûts sont beaucoup plus élevés quand l'exécution est mauvaise. Le travail bien fait est moins cher.

Le président : Madame Johnson, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Johnson : Seulement sur la priorité de la sécurité. Comme M. Barnes le faisait remarquer, dans mes discussions, il n'en a jamais été question. Ce n'est pas un enjeu dans ce dossier.

Le président : Merci.

Le sénateur Wells : J'ai une question pour M. Barnes. Encore une fois, merci pour votre exposé.

Il n'existe pas de codification actuelle des règlements, mais les entreprises que votre association représente doivent se plier aux conditions d'un permis. Dans ces circonstances, l'absence de codification entraîne-t-elle des risques juridiques?

M. Barnes : Merci. C'est une excellente question. Nous nous le demandons nous-mêmes, en quelque sorte. Il semble certainement que l'office du pétrole extracôtier, qui est l'organisme de réglementation de notre industrie, en cette

have been repealed, is trying to codify them by putting — as a condition of work authorization — the fact that operators have to adhere to regulations that basically have been repealed.

There are likely some legal implications associated with that and it causes us, as an industry, some concern because of that uncertainty that exists now.

Senator Wells: Ms. Johnson, you mentioned the effect of not having a safety advisory committee. I think that Nova Scotia has one — and good for them — but part of the legislation in 2014 called for the establishment of a safety advisory council that would advise the board. Because the regulations haven't been put into effect, and this is one of those conditions, what difficulty does that provide Noia in providing advice on safety through official channels, through a safety council?

Ms. Johnson: Thank you, Senator Wells. It's another avenue for people who work in the offshore to have their say, to voice their concerns and to look at international standards. Again, it's the delay. I understand it has been meeting in Nova Scotia. We would really like to see that here so that workers, industry associations like ourselves and CAPP can have an avenue to meet and learn best practices and provide advice.

Senator Wells: Thank you, Ms. Johnson.

Dr. LeDez, you expressed the frustration that these weren't put in place. I know two divers lost their lives in Newfoundland's offshore area back in the aftermath of the Ocean Ranger sinking. From looking at your bio, you're an independent expert adviser on regulations to NRCan. Is that right?

Dr. LeDez: Yes, that's right. I was selected for that process.

Senator Wells: How much does it frustrate you as someone who works in the industry — I don't want to say operator because that has a different connotation — how frustrating is it for you to be an expert technical adviser to NRCan and to see these regulations not yet put in place after six years and seeking a further two?

Dr. LeDez: Well, I was so optimistic during that process that we were going to see some change, whether through a safety council or some other mechanism, that there would be an opportunity for a physician to finally be listened to, instead of having arbitrary rules that didn't make sense and ignored so many important aspects.

période d'incertitude, parce qu'on a abrogé la transition des règlements, essaie de les codifier en faisant savoir, comme conditions pour l'autorisation des travaux, que les entreprises doivent se plier à des règlements essentiellement abrogés.

Cet état de fait entraîne peut-être des conséquences juridiques, ce qui inquiète l'industrie, en raison de l'incertitude actuelle.

Le sénateur Wells : Madame Johnson, vous avez évoqué des conséquences de l'inexistence d'un comité consultatif de la sécurité. Je pense que la Nouvelle-Écosse en a un — bravo pour elle! —, mais une partie de la loi en vigueur en 2014 réclamait la création d'un conseil de la sécurité qui conseillerait l'office. Comme les règlements n'ont pas été mis en vigueur, et c'est l'une des conditions en question, quelles difficultés est-ce que ça pose à votre association dans la prestation de conseils sur la sécurité par des voies officielles, un conseil de la sécurité?

Mme Johnson : Merci pour la question. C'est une autre façon, pour les professionnels du secteur extracôtier, de faire connaître leur point de vue, leurs inquiétudes et de se tourner vers les normes internationales. Encore une fois, c'est le retard dans ce dossier. Si je comprends bien, l'organisme néo-écossais se réunit. Je voudrais vraiment la même chose ici, pour que les travailleurs, les associations de l'industrie comme la nôtre et l'association canadienne des producteurs pétroliers puissent disposer d'un moyen pour se rencontrer, apprendre des pratiques exemplaires et donner des conseils.

Le sénateur Wells : Merci, madame Johnson.

Docteur LeDez, vous avez exprimé votre irritation devant l'absence de règlements en vigueur. Je sais que deux plongeurs ont perdu la vie, au large de Terre-Neuve, à la suite du naufrage de la plateforme Ocean Ranger. D'après votre notice biographique, vous êtes conseiller expert indépendant en matière de réglementation auprès de Ressources naturelles Canada, n'est-ce pas?

Dr LeDez : C'est exact. On m'a choisi pour participer au processus.

Le sénateur Wells : À quel point êtes-vous irrité, vous qui travaillez dans ce secteur — je ne dirai pas que vous êtes un exploitant, parce que la connotation est différente — à quel point êtes-vous irrité, vous qui êtes conseiller technique expert auprès de Ressources naturelles Canada, de constater que ces règlements ne sont pas encore en vigueur après six ans et qu'on demande de prolonger le délai d'encore deux ans?

Dr LeDez : J'étais tellement optimiste, pendant le processus, que j'étais persuadé que nous assisterions à des changements, soit par l'entremise d'un conseil de sécurité ou par un autre mécanisme, qu'il deviendrait possible pour un médecin d'être enfin écouté, plutôt que de devoir se plier à des règles arbitraires, insensées et ignorantes de tellement d'aspects importants.

Every day, every month that goes on that there is diving in the offshore is a concern to make sure that they meet what really has to happen. Two divers died, but now most of the dive support vessels will carry 12, 18 or even 24 divers. If there's a serious incident, we could be faced with losing a lot more lives.

Senator Wells: Thank you for your comments on this.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I will ask my question in French. It is a question for Mr. Barnes and Ms. Johnson.

You talked about the fact that you would like everything to move faster, for us to have a permanent bill. I would like to know whether the fact that there were temporary measures for such a long time created real difficulties and I would like to have an example — as I do not want generalities — when it came to applying health and safety measures. In other words, have there been any accidents, near accidents, moments where you felt like your employees' safety was threatened because temporary measures were already expired. That is my first question for Mr. Barnes and Ms. Johnson.

[English]

Mr. Barnes: Thank you. No. Obviously the main concern for us, with respect to having these transitional regulations, is that it doesn't cause any lack of safety in the offshore because the offshore petroleum board has great oversight with respect to safety practices of the offshore and regulations thereof.

As I mentioned in my testimony, as an industry, we felt we needed to go a little bit above and put our own industry best practices in place around some of the safety components that were lacking in the transitional regulations, which we hope will be picked up in the final version or permanent regulations.

So it's really just a period where there's a degree of uncertainty that we as an industry and other regulators have put other processes in place to try to make things more certain. But in that whole process, it has not created any additional safety risk.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: To follow up on the question of my colleague Senator Galvez, once the legislation has been implemented, there will be bills to pay for those new regulations. Does the oil industry consider it its role to pay the bill, since, at the end of the day, those profits can be made through oil drilling?

The Chair: Is that for Mr. Barnes?

Chaque jour, chaque mois où on exécute des travaux de plongée dans la zone extracôtière, on craint que la fatalité ne s'abatte. Deux plongeurs sont morts, mais, maintenant, la plupart des navires de soutien en transportent 12, 18 ou même 24. En cas d'accident grave, le bilan pourrait être beaucoup plus lourd.

Le sénateur Wells : Merci de vos observations.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais poser ma question en français. C'est une question pour M. Barnes et Mme Johnson.

Vous avez parlé du fait que vous voudriez que tout soit plus vite, qu'on ait un projet de loi permanent. J'aimerais savoir si le fait qu'il y ait eu des mesures temporaires si longtemps a créé de véritables difficultés et j'aimerais avoir un exemple — parce que je ne veux pas de généralités — quant à l'application des mesures de santé et de sécurité. En d'autres mots, y a-t-il eu des accidents, des « presque accidents », des moments où vous avez senti que la sécurité de vos employés était menacée justement à cause de ces mesures temporaires qui étaient expirées? Voilà ma première question pour M. Barnes et Mme Johnson.

[Traduction]

M. Barnes : Je vous remercie. La réponse est non. Il va sans dire que notre préoccupation principale, c'est de faire en sorte que les règlements transitoires ne menacent aucunement la sécurité dans les zones extracôtières. L'office des hydrocarbures extracôtiers surveille étroitement les mesures de sécurité mises en place dans ces zones et la réglementation afférente.

Comme je l'ai dit durant ma déclaration préliminaire, nous, les acteurs de l'industrie, avons senti le besoin de prendre des mesures supplémentaires. Nous avons donc mis en place nos propres pratiques exemplaires en matière de sécurité en vue de combler certaines lacunes des règlements transitoires. Nous espérons que ces pratiques seront intégrées à la version définitive des règlements permanents.

Ce que nous vivons n'est qu'une période d'incertitude, et les acteurs de l'industrie et d'autres organismes de réglementation ont mis leurs propres mesures en place pour tenter de réduire cette incertitude. Toutefois, le processus n'a pas augmenté les risques pour la sécurité.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour donner suite à la question de ma collègue la sénatrice Galvez, une fois que la loi sera en place, il y aura des factures à payer pour ces nouvelles réglementations. Est-ce que l'industrie pétrolière considère que c'est son rôle de payer la facture, étant donné qu'au bout du compte, des profits peuvent être faits avec l'exploration pétrolière?

Le président : C'est pour M. Barnes?

Senator Miville-Dechêne: Mr. Barnes or Ms. Johnson.

[English]

Mr. Barnes: We're not anticipating a major change with respect to how we conduct our business offshore. As I mentioned, we have safety practices in place. Each operator offshore has their own safety management system in place. We don't expect, if there's a permanent offshore regulation that will come into force, that it will cause any additional cost that we would have to bear, because largely you've got the processes in place that provide sufficient occupational health and safety coverage at this point in time.

The Chair: Ms. Johnson, do you want to add to that?

Ms. Johnson: As I mentioned earlier, cost has not come up in any conversations that we've had with our members. I've been CEO for three years here at Noia and this is the most engagement that I've had on this particular bill, so thank you very much for that. Cost hasn't been an issue. As Paul had said, our industry has already stepped up to ensure that safety is adhered to for our workers.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Cordy: Thank you very much; this testimony has really been excellent for me particularly but for all of us, I think. You certainly are well versed in what has to be done. You all have safety at the front of your minds. Paul, it's good to see you. Maybe when COVID is over, we can have another meeting.

My question is that, times have changed dramatically since 2014, when this bill was brought forward, just in terms of technology alone. Dr. LeDez, you spoke about being contacted first in 2016. I'm hoping you've been contacted since that time, because that would be five years ago.

What are some of the things that really have to be done? Will any of you get to see the regulations before we get them in Parliament to ensure that they are, indeed, up-to-date, since it seems that the discussions have been going on for a very long time? Even those that took place five years ago would be outdated by now.

I wonder if you could answer that. Will you get to see the regulations? Is there any rationale about why there's been such a delay in bringing it forward?

The Chair: Do you want to start, Mr. Barnes?

Mr. Barnes: Sure. It is our expectation that we would see some type of documentation before the regulation gets formally gazetted in *Gazette* Part I. What typically happens is the

La sénatrice Miville-Dechêne : M. Barnes ou Mme Johnson.

[Traduction]

M. Barnes : Nous ne prévoyons pas de devoir apporter des changements considérables à la manière dont nous menons nos activités dans les zones extracôtières. Je le répète, nous avons mis en place des mesures de sécurité. Chaque exploitant extracôtier a son propre système de gestion de la sécurité. Nous ne nous attendons pas à ce que l'entrée en vigueur de règlements permanents concernant les zones extracôtières augmente nos frais puisque les processus actuels offrent déjà une protection suffisante au chapitre de la santé et de la sécurité au travail.

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Johnson?

Mme Johnson : Comme je l'ai mentionné plus tôt, il n'a jamais été question des frais dans les discussions que j'ai eues avec nos membres. Je suis chef de la direction chez Noia depuis trois ans, et c'est la première fois que j'ai une discussion aussi approfondie sur ce projet de loi; je vous en remercie. Les frais ne posent pas de problèmes. Comme M. Barnes l'a dit, notre industrie a déjà pris l'initiative d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. Je trouve vos témoignages très instructifs, et tous sont sûrement du même avis que moi. Vous savez très bien ce qui doit être fait, et la sécurité est votre priorité à toutes et à tous. Je suis heureuse de vous voir, monsieur Barnes. Une fois la COVID derrière nous, peut-être pourrions-nous nous rencontrer à nouveau.

Voici ma question. Depuis que le projet de loi a été déposé en 2014, les choses ont beaucoup changé, notamment au chapitre de la technologie. Docteur LeDez, vous avez dit qu'on était entré en contact avec vous pour la première fois en 2016. J'espère qu'on a communiqué avec vous depuis parce qu'il y a déjà cinq ans de cela.

Quelles mesures doivent absolument être prises? Aurez-vous la possibilité d'examiner les règlements avant qu'ils soient présentés au Parlement et de confirmer qu'ils sont bel et bien à jour, étant donné que les discussions durent depuis si longtemps? Même les discussions qui ont eu lieu il y a cinq ans sont rendues inactuelles.

J'aimerais vous entendre là-dessus. Aurez-vous la possibilité d'examiner les règlements? Y a-t-il une raison qui explique pourquoi il a fallu tant de temps pour les préparer?

Le président : Voulez-vous commencer, monsieur Barnes?

M. Barnes : D'accord. Nous nous attendons à recevoir de la documentation avant que les règlements soient officiellement publiés dans la Partie I de la *Gazette*. Normalement, les

governments contact us, and usually there's a meeting where there is a presentation given to us with respect to the regulatory policy intent. We don't actually see a draft of the regulations. We see basically the construct of it through a policy intent. That would be an opportunity — an early opportunity — to provide some comment and some process of review. We are expecting that to happen before the formal *Gazette* process. During the formal *Gazette* process, of course, everyone will have time to put in any final comments.

The Chair: Ms. Johnson or Dr. LeDez, do you want to comment?

Dr. LeDez: I could make a comment. It might be a little disturbing and a little bit reassuring at the same time.

As recently as Friday of last week, I was contacted by NRCan — by Kim Phillips, who has been a pleasure to work with; she's based in Halifax — for some input about some aspects related to diving medicine. I promptly provided her with the information that I had. So I'm certainly aware that they are working on it.

I have not heard any confirmation that I will have an opportunity to see any final product before it goes ahead. I'm certainly anxious to do so because I'm very tuned in to things that I strongly feel need to be there.

In response to an earlier question, I can only think of one offshore diving operation where there wasn't some sort of need to have access to a diver medical fitness record or diver medical records. In other words, in all the other diving operations there have been some incidents, events or occurrences, whether minor or more severe, where access to those types of records would have been of value. So I'm certainly very anxious that there be a change in the system that acknowledges the importance of some of the features I've put forward.

The Chair: Ms. Johnson, do you want to comment?

Ms. Johnson: I just want to say that we would also look forward to seeing the regulations or the policy intent in advance, mainly to ensure that there is no duplication with some other legislation as well.

Senator Cordy: Thank you, chair.

Senator McCallum: Thank you. I want to go back to the codified regulations. It seems that rigorous safety standards are an issue here, and yet I feel that there is still a lot of concern. My question is, why do you need codified regulations to ensure safety? When you say best practices should always be top

gouvernements communiquent avec nous pour nous convier à une réunion, où ils nous présentent l'objectif de la politique de réglementation. Nous n'avons pas accès à la version préliminaire des règlements; nous en voyons la forme à travers l'objectif de la politique. Cela nous donne la possibilité de donner notre avis assez tôt dans le processus et de contribuer à l'examen des mesures. Nous nous attendons à ce que ce processus se déroule avant que les règlements soient publiés officiellement dans la *Gazette*. Bien sûr, une fois que les règlements se trouveront dans la *Gazette*, toutes les parties intéressées auront le temps de soumettre leurs derniers commentaires.

Le président : Souhaitez-vous répondre, madame Johnson, docteur LeDez?

Dr LeDez : Je pourrais donner une réponse. Elle sera peut-être à la fois un peu troublante et légèrement rassurante.

Pas plus tard que vendredi dernier, une fonctionnaire de RNCan — Mme Kim Phillips, avec qui c'est un plaisir de travailler; elle est basée à Halifax — a communiqué avec moi pour obtenir mon avis sur des questions relatives à la médecine de plongée. Je lui ai promptement fourni les renseignements que j'avais à ma disposition. Je sais donc qu'on y travaille.

Je n'ai pas reçu la confirmation que j'aurais la possibilité d'examiner la version définitive des règlements avant qu'ils soient présentés. Certes, j'y tiens beaucoup, car je sais très bien quels éléments, d'après moi, doivent absolument s'y trouver.

Pour répondre à une question antérieure, je n'ai connaissance que d'une entreprise de plongée extracôtière qui n'exige pas d'avoir accès à une évaluation des aptitudes à la plongée ou aux dossiers médicaux du plongeur. Autrement dit, toutes les autres entreprises de plongée ont connu des incidents, des événements ou des situations, soit mineurs ou graves, où il aurait été utile d'avoir accès à ce type de dossier. Je tiens donc absolument à ce qu'on reconnaisse l'importance des éléments que j'ai soulignés et à ce que le système soit modifié en conséquence.

Le président : Voulez-vous dire quelque chose, madame Johnson?

Mme Johnson : J'aimerais juste dire que nous espérons aussi avoir accès aux règlements ou à l'objectif de la politique à l'avance, principalement pour veiller à éviter tout chevauchement avec d'autres dispositions réglementaires ou législatives.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie, monsieur le président.

La sénatrice McCallum : Merci. J'aimerais reprendre la question des règlements codifiés. Les normes de sécurité rigoureuses semblent poser problème, et pourtant, j'ai l'impression que les inquiétudes sont toujours nombreuses. Ce que je veux savoir, c'est pourquoi il faut des règlements codifiés

consideration, it seems that all groups agree to that. How does this delay affect this issue?

You're wanting change, and yet there are arbitrary rules that ignore important aspects. Who puts on these arbitrary rules in this transition period? I'm just trying to get to the bottom of this conversation because I'm getting a disconnect here somewhere. The safety of the workers should always be paramount.

The Chair: Mr. Barnes, do you want to comment on that?

Mr. Barnes: Yes. Thank you, senator. I certainly agree with you that the safety of all workers is definitely paramount in our business. I think you have two questions there.

First, why are regulations important to us? Usually what happens is there is a formal piece of legislation for all of our business. In this case, it's the Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act, which is the act that regulates the offshore industry in Newfoundland and in Nova Scotia. That act, as I mentioned, was amended in 2014 to bring in the Canada Occupational Health and Safety Regulations. The wording in the act is at a high level. Typically, what happens is that regulations follow the adoption of an act and provide more clarity as to what the government's expectations are for industry as they try to adhere to elements of the act or legislation. That's why regulations are important, because they provide us extra clarity. Oftentimes, they reference international standards that are not highlighted in the actual act.

Second, to your question about who puts these arbitrary rules in place. The Canada-Newfoundland and Labrador, and Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Boards are the principal regulators of our offshore industry in Newfoundland and Nova Scotia. They are the regulatory body that's responsible for putting rules in place for the offshore industry.

Dr. LeDez: These international bodies, like the International Marine Contractors Association, the Diving Medical Advisory Committee, and the standards in the U.K. and Norway — it's just very important that Canada align itself with those levels of expectations. The companies themselves, by and large, are seeking to meet those standards, and sometimes regulations here can actually interfere with that process. So I think we need to have regulations that are goal directed rather than ones that prescribe every single item.

The Chair: Ms. Johnson, do you want to add anything?

pour assurer la sécurité. Tous semblent s'entendre sur le fait que les pratiques exemplaires devraient toujours être la priorité. Quel effet le retard a-t-il là-dessus?

Vous demandez des changements, et pourtant, les règles arbitraires omettent des éléments importants. Qui fixe les règles arbitraires durant la période de transition? J'essaie simplement d'aller au fond de la question parce que quelque chose cloche. La sécurité des travailleurs devrait toujours passer avant tout.

Le président : Voulez-vous répondre, monsieur Barnes?

M. Barnes : Oui. Je vous remercie. Je suis tout à fait d'accord avec vous, sénatrice : dans notre industrie, la sécurité de tous les travailleurs doit absolument passer avant tout. Je pense que votre intervention comprend deux questions.

Premièrement, pourquoi trouvons-nous les règlements importants? Généralement, il existe une mesure législative officielle qui s'applique à l'ensemble de l'industrie. Dans le cas présent, il s'agit de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Cette loi régit l'industrie extracôtière de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Comme je l'ai déjà mentionné, elle a été modifiée en 2014 pour inclure le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. Le libellé de la loi est général. Normalement, les règlements sont mis en place après l'adoption de la loi. Ils précisent les attentes du gouvernement à l'égard de l'industrie afin de l'aider à respecter les dispositions de la loi. Voilà pourquoi les règlements sont importants : parce qu'ils nous fournissent des précisions. Souvent, ils font référence à des normes internationales qui ne sont pas mentionnées dans la loi elle-même.

Deuxièmement, qui fixe les règles arbitraires? L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers sont les organismes de réglementation principaux de l'industrie extracôtière de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Ce sont eux qui sont responsables d'adopter les règles applicables à notre industrie.

Dr LeDez : Les organismes internationaux comme l'International Marine Contractors Association et le Diving Medical Advisory Committee, ainsi que les normes du Royaume-Uni et de la Norvège... Le Canada doit impérativement adopter des normes aussi élevées. En général, les entreprises elles-mêmes cherchent à se conformer à ces normes, et parfois, la réglementation canadienne nuit à leurs efforts. Pour cette raison, selon moi, au lieu de prescrire chaque menu détail, nos règlements devraient être axés sur les objectifs.

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Johnson?

Ms. Johnson: I think Paul answered it. I don't have anything to add to what Paul or Dr. LeDez had to say.

The Chair: Thank you.

Senator Black, I notice your hand is still up. Is it because you didn't turn it off or because you have a second question?

Senator D. Black: I have a second question.

Ms. Johnson, you made an interesting observation that suggested the element of competitiveness in the Newfoundland offshore industry is adversely affected because of the lack of regulations in place. Is that what you said, or did I misunderstand you?

Ms. Johnson: My point is absolutely safety has to be first. Today, this is about occupational health and safety, but when operators and investors are looking around the world, they look to geopolitical issues, labour standards, the resource itself, and then they look to regulations. While this one, in and of itself, is not a major barrier to attract companies here, it's just an example of another group of uncertainties, in terms of regulations, when you layer it on with other issues they have to deal with here.

In and of itself, I do believe the safety of the offshore workers is protected. It's just that we have a — I'm getting some feedback —

Senator D. Black: Look at the ruckus you're creating.

Ms. Johnson: I speak to investors all the time. It's the uncertainty, the delays and the change in regulations from the time they start a process here, until the time they get through that process. This one is very minor. It's just another one to add to the list.

Senator D. Black: You're saying it's pancaking — to use the term we hear a lot — regulatory uncertainty that, in your view, leads to a competitiveness issue?

Ms. Johnson: Absolutely. This one specifically in and of itself, no. But it's pancaking that layer.

Senator Patterson: We heard from officials yesterday, and many of us were asking for the cause of the delay, which the minister himself described as an eight-year delay. Frankly, I couldn't get to the heart of what went wrong, other than explanations provided by the officials that it's complex and that the pandemic interfered in the last year.

Mme Johnson : Je pense que M. Barnes a répondu à la question. Je n'ai rien à ajouter aux réponses de M. Barnes et du Dr LeDez.

Le président : Je vous remercie.

Sénateur Black, je vois que votre main est toujours levée. Est-ce parce que vous ne l'avez pas baissée ou parce que vous avez une deuxième question?

Le sénateur D. Black : J'ai une deuxième question.

Madame Johnson, vous avez fait une observation intéressante qui laissait entendre que l'absence de réglementation avait un effet négatif sur la compétitivité de l'industrie extracôtière de Terre-Neuve. Est-ce bien ce que vous avez dit ou vous ai-je mal compris?

Mme Johnson : Mon argument principal est que la sécurité doit absolument être la priorité. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est de la santé et de la sécurité au travail. Cependant, lorsque les exploitants et les investisseurs cherchent des débouchés autour du monde, les facteurs qu'ils prennent en considération sont la situation géopolitique, les normes du travail, la ressource elle-même, puis la réglementation. En soi, notre réglementation ne constitue pas une entrave majeure nous empêchant d'attirer des entreprises; néanmoins, il s'agit d'une source d'incertitude qui s'ajoute aux autres obstacles qu'elles doivent surmonter.

À mon avis, la sécurité des travailleurs extracôtiers est protégée, mais nous avons... Il y a une réaction acoustique.

Le sénateur D. Black : Voyez le grabuge que vous faites.

Mme Johnson : Je parle souvent aux investisseurs. Les facteurs sont l'incertitude, les retards et les modifications qui sont apportées aux règlements du début à la fin du processus. Il s'agit d'un facteur mineur qui s'ajoute à la liste.

Le sénateur D. Black : Ainsi, d'après vous, ce qui nuit à la compétitivité, c'est l'ajout de l'incertitude en matière de réglementation à la liste des facteurs?

Mme Johnson : Absolument. Elle a un effet seulement lorsqu'elle s'ajoute aux autres facteurs.

Le sénateur Patterson : Nous avons reçu des représentants du ministère hier et nous avons été plusieurs à leur demander la cause du retard. Le ministre lui-même a affirmé qu'il y avait un retard de huit ans. Franchement, je n'ai pas réussi à aller au cœur du problème. Les fonctionnaires nous ont simplement expliqué qu'il s'agissait d'un dossier complexe et que la pandémie avait entravé le processus au cours de la dernière année.

Ms. Johnson, you referred to Bill C-69, and I think we're all, in this committee, keenly aware that this was an intense episode involving, I would respectfully say, a hastily drafted, rushed and extremely complex and lengthy bill. I'm wondering if Ms. Johnson or Mr. Barnes would help me to understand: Is it possible that the massive efforts to consult on, amend and finalize Bill C-69 — in which the natural resources department was a lead ministry — is it possible that those efforts and distractions were a cause of the delay that we're now experiencing?

The Chair: Is your question directed to Mr. Barnes also?

Senator Patterson: Yes, if they have any comments I would be grateful. I know both of their organizations would have been involved in the Bill C-69 issue.

The Chair: Mr. Barnes, do you want to start?

Mr. Barnes: Sure. Again, I don't know the exact reason for delay for the past six or seven years. There's been a variety of different —

The Chair: Hold on. You're frozen there. We lost Mr. Barnes.

Mr. Barnes: — with a lot of the representatives.

The Chair: Go ahead.

Mr. Barnes: I would agree that the process of getting Bill C-69 through took a lot of time and resources away from Natural Resources Canada and some other federal departments that could have been spent on these regulations. That was just in one period of time. There were several other years, not dedicated to Bill C-69, where work could have been done on this issue.

Ms. Johnson: I don't know the reason for the delay either. I know when there was an announcement, I think in 2018 — Paul, correct me if I'm wrong — when there was an announcement on the Atlantic Accord, there was a commitment to have this complete by April 2020, which was a two-year time frame. I'm not sure how we got to where we are.

For me, the focus now would be on moving forward from here as expeditiously as possible. I don't have the answers as to the reason for the delay. I just want to work with the committee and work with other associations so we can move forward and get this done, because it is about safety.

Madame Johnson, vous avez mentionné le projet de loi C-69. Je pense que tous les membres du comité savent très bien à quel point ce dossier était intense. Il s'agissait d'un projet de loi volumineux extrêmement complexe qui, je le dis respectueusement, avait été rédigé à la hâte. Je me demande si Mme Johnson ou M. Barnes peuvent m'aider à comprendre quelque chose. Est-ce possible que les énormes efforts qui ont été déployés pour mener les consultations sur le projet de loi C-69, pour modifier ce projet de loi et pour en préparer la version définitive — projet de loi qui était dirigé principalement par le ministère des Ressources naturelles —; est-ce possible que ces efforts et ces distractions aient causé le retard accusé aujourd'hui?

Le président : Votre question s'adresse-t-elle aussi à M. Barnes?

Le sénateur Patterson : Oui, j'aimerais les entendre là-dessus. Je sais que leurs deux organismes auraient joué un rôle dans le dossier du projet de loi C-69.

Le président : Voulez-vous commencer, monsieur Barnes?

M. Barnes : D'accord. Je le répète, j'ignore la raison précise du retard des six ou sept dernières années. Il y a eu diverses...

Le président : Attendez, votre image est figée. Nous avons perdu M. Barnes.

M. Barnes : ... avec nombre de représentants.

Le président : Allez-y.

M. Barnes : Je suis d'accord avec vous : le processus entourant l'adoption du projet de loi C-69 a accaparé le temps et les ressources de Ressources naturelles Canada et d'autres ministères fédéraux, du temps et des ressources qui auraient pu être consacrés aux règlements. Or, ce processus s'est seulement déroulé durant une période donnée. Des progrès auraient pu être réalisés dans le dossier des règlements pendant les autres années où il n'était pas question du projet de loi C-69.

Mme Johnson : J'ignore aussi la raison du retard. Je sais que lorsqu'une annonce a été faite concernant l'Accord atlantique, en 2018 je crois — corrigez-moi si j'ai tort, monsieur Barnes —, le gouvernement s'est engagé à achever les règlements avant avril 2020, ce qui lui donnait deux ans. Je ne sais pas comment nous nous sommes retrouvés dans la situation actuelle.

Selon moi, l'important maintenant, c'est d'aller de l'avant le plus rapidement possible. Je ne sais pas ce qui explique le retard, mais ce qui compte pour moi, c'est de collaborer avec le comité et avec d'autres associations pour mener le dossier à terme, parce que c'est une question de sécurité.

Dr. LeDez: The COVID-19 pandemic has had major implications for the fitness of divers and for diving operations. I can tell you that one cause of the delay is not the need to get medical input on that, because I have not had anyone contact me for advice from any of this process about what the implications are and how we have to deal with it medically. I'm concerned about that.

The Chair: Thank you. We have three people with questions, but we have two minutes. If I could ask all three of you to cite your question, and we'll allocate them to the right person. Let's start with Senator Wells' brief question.

Senator Wells: It's regarding the establishment of the rigs, and something Senator Simons said on Tuesday; that perfect is the enemy of good.

We all know that once regulations are in place through enabling legislation, that the regulations can change and be updated over time. We're also told that the regulations are in full draft, that they're complete — Mr. Gardiner told us that.

Ms. Johnson, is there any issue in getting these out to the companies that want to see and comment on them, and getting them back so that — not even an expedited process, because eight years is by no means expedited — just getting it done and having permanent regulations in place?

The Chair: Senator Galvez, your question.

Senator Galvez: We know there are no cost problems, and we know the government, the industry and the workers want these. So there is no reason for delay.

I don't agree with Senator Patterson that Bill C-69 had anything to do with this. Exploratory wells were given an exception. There are 300, and the licensing is going very well. But the regulations are not following the same pace. So will it be good if we reduce the time for this renewal; instead of two years, giving them one year, given that everybody is in the same boat and there is no apparent logical reason for this delay?

Senator McCallum: I wanted to comment on the GBA analysis that was done and that we just received. It caused me some concern, because there was no percentage of the women who were employed, whether there were Aboriginal or other minority groups involved and what was the safety that went with them.

Dr LeDez : La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions profondes sur les aptitudes des plongeurs et sur les activités de plongée. Je peux vous dire que le besoin d'obtenir des conseils du point de vue médical ne compte pas parmi les causes du retard, car personne n'a communiqué avec moi dans le cadre du processus pour me demander mon avis concernant les répercussions de la pandémie sur le plan médical et les mesures à prendre à cet égard. Cela m'inquiète.

Le président : Je vous remercie. Trois personnes ont des questions, mais il nous reste seulement deux minutes. Je vais demander aux trois sénateurs de poser leur question, et nous les soumettrons ensuite à la bonne personne. Commençons par le sénateur Wells. Je vous prie d'être bref.

Le sénateur Wells : Ma question porte sur les installations. Comme la sénatrice Simons l'a dit mardi, le mieux est l'ennemi du bien.

Comme nous le savons tous, une fois que les règlements sont mis en place au moyen d'une loi habilitante, ils peuvent être modifiés et mis à jour au fil du temps. Nous savons aussi que la version préliminaire des règlements est terminée; M. Gardiner nous l'a dit.

Madame Johnson, serait-il inconvenient d'envoyer la version préliminaire aux entreprises qui souhaitent l'examiner afin qu'elles soumettent leurs commentaires — je ne dirai pas « rapidement » parce que huit ans, c'est loin d'être rapide —, pour qu'on puisse clore le dossier et adopter les règlements permanents?

Le président : Veuillez poser votre question, sénatrice Galvez.

La sénatrice Galvez : Nous savons que les frais ne posent pas de problèmes et que le gouvernement, l'industrie et les travailleurs veulent tous que les règlements soient mis en place. Le retard ne s'explique donc pas.

Contrairement au sénateur Patterson, je ne crois pas que le projet de loi C-69 a contribué au retard. Les puits d'exploration ont été exemptés. Il y en a 300, et l'octroi de licences va bon train. Toutefois, la réglementation ne suit pas le même rythme. Par conséquent, devrait-on réduire le nouveau délai? Devrait-on accorder un an plutôt que deux puisque la situation est la même pour tous et puisqu'il ne semble pas y avoir d'explication logique pour le retard?

La sénatrice McCallum : Je voulais dire quelque chose au sujet de l'analyse comparative entre les sexes qui a été effectuée et que nous venons de recevoir. Je suis inquiète, car elle ne comprend pas le pourcentage de l'ensemble des employés qui sont des femmes, des Autochtones ou des personnes appartenant à d'autres groupes minoritaires, et elle ne contient aucune

That was a comment, but I'm wondering if Dr. LeDez would like us to put an observation into this, considering that unique, very specialized profession that he is in, so that we ensure that his concerns are stated as an observation. Thank you.

The Chair: Thank you to all three of you. Mr. Barnes, do you want to comment quickly on those questions you wish to add to?

Mr. Barnes: Yes. The question with respect to timing is the more critical one. At the beginning of 2020, we were told we should see a final version or policy intent of the regulations in roughly the March time frame, which would give enough time for us as an industry to review, provide comment and for them to go through a formal vetting process, before the final set of regulations could be put in place at the end of 2020. That's the kind of time frame. Even Minister O'Regan alluded to it on Tuesday — that the government, at the beginning of 2020, was looking at a period of 8 to 10 months.

Why they are looking for an additional two years now is puzzling to us. We thought we would have it all concluded in 2020. Our review as an industry typically takes about 30 days or so, and we would have definitely adhered to that time frame had we seen any particular drafts.

The Chair: Ms. Johnson, do you want to comment on the question that was addressed to you?

Ms. Johnson: Yes, senator. We will not slow this down; we will ensure we will be more than expeditious.

Dr. LeDez: I'm grateful to this committee for the opportunity to raise my concerns in trying to provide adequate medical coverage. I would answer yes. Any observations that will help influence the final document would be very helpful. I want to thank this committee very much for the opportunity to express my concerns about these matters.

The Chair: Thank you very much to all three of you. It was very useful. There were very relevant questions. Thank you for your availability.

We are going to pause for a few minutes and come back with clause by clause. We urge you to stick around while our people get this organized.

Senator Ravalia: Could I also just kindly express my sincere gratitude to our witnesses; my fellow Newfoundlanders and Labradorians. As the sponsor of this bill, I will take everything

mention des questions liées à la sécurité qui concernent ces personnes.

C'était une remarque, mais j'aimerais savoir si le Dr LeDez voudrait qu'on fasse une observation à ce sujet, compte tenu de sa profession unique et hautement spécialisée. Voudrait-il que nous nous assurions que ses préoccupations sont présentées au moyen d'une observation? Je vous remercie.

Le président : Merci à vous trois. Monsieur Barnes, voulez-vous répondre brièvement à ces questions ou ajouter quelque chose?

M. Barnes : Oui. La question concernant le délai est la plus importante. Au début de 2020, on nous a dit que nous devrions recevoir la version définitive des règlements ou l'objectif de la politique de réglementation autour du mois de mars. Ce délai aurait donné suffisamment de temps à l'industrie pour examiner les règlements et fournir des commentaires, et au gouvernement pour suivre le processus officiel d'approbation, en vue de mettre en place les règlements permanents à la fin de 2020. Voilà le délai auquel nous nous attendions. Le ministre O'Regan l'a mentionné lui-même mardi : au début de 2020, le gouvernement prévoyait que le processus prendrait de 8 à 10 mois.

Nous ne comprenons absolument pas pourquoi le gouvernement demande maintenant deux ans de plus. Nous croyions que tout serait terminé en 2020. En général, l'examen de l'industrie prend environ 30 jours. C'est assurément le temps que nous aurions pris si nous avions reçu une version préliminaire des règlements.

Le président : Madame Johnson, voulez-vous répondre à la question qui vous a été adressée?

Mme Johnson : Oui, sénateur. Nous ne ralentirons pas le processus; nous ferons en sorte de travailler le plus rapidement possible.

Dr LeDez : Je remercie le comité de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes préoccupations quant à l'offre d'une couverture médicale adéquate. Ma réponse serait oui. Toute observation pouvant avoir une incidence sur la version définitive des règlements serait très utile. Merci beaucoup au comité de m'avoir permis de lui faire part de mes préoccupations à ce sujet.

Le président : Merci beaucoup à vous trois pour vos témoignages très instructifs. Les questions étaient aussi très pertinentes. Merci de votre collaboration.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes, puis nous procéderons à l'étude article par article. Veuillez rester avec nous pendant que l'équipe organise la prochaine partie de la séance.

Le sénateur Ravalia : Permettez-moi d'exprimer, moi aussi, ma plus sincère gratitude aux témoins, mes concitoyens de Terre-Neuve-et-Labrador. En ma qualité de parrain du projet de

you have said into consideration to shepherd this through as expeditiously as possible.

The Chair: Thank you again to all three of you.

[Translation]

Is it agreed, honourable senators, that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-3, an Act to amend the Offshore Health and Safety Act?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Senator Carignan: If I may, Mr. Chair, we received a document from Natural Resources Canada on the gender-based analysis. The document is available only in English. It is a document from the federal government, from Natural Resources Canada. I think that is completely unacceptable. Sometimes we hear from private witnesses who give us bilingual documents; sometimes we hear from non-profit organizations that produce their documents in English and in French.

I think it is entirely unacceptable for an editor to send us a document only in English with a note that the translation will follow. If it was the other way around, I think there would have been an outcry.

The Chair: We shared the same sentiment when you were absent to begin the meeting. We had the same comments. This is an exception following a request from Senator McCallum. This is a study she got. We were convinced based on a promise that the French document was on its way. This is a rare exception. We agreed to distribute this document for Senator McCallum's interest, but we have all shared the same position.

Senator Carignan: I wanted to mention this before departmental officials.

The Chair: You did well and I'm sure it is duly noted, as this would be too easy.

[English]

Do we all agree to proceed with the clause-by-clause reading of S-3? I see some yeses. If at any point in time you disagree — I see more yeses, so I think we can proceed.

Let's briefly chat about how I am to perceive your vote. If you want to, we can use the raise hand function when you wish to consent. Right now, some of you are doing it verbally and it's

loi, je prendrai tout ce que vous nous avez dit en considération afin de faire adopter la mesure le plus rapidement possible.

Le président : Je remercie encore une fois nos trois témoins.

[Français]

Est-il convenu, honorables sénateurs, de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le sénateur Carignan : Si vous me permettez, monsieur le président, nous avons reçu un document de Ressources naturelles Canada sur la question de l'analyse basée sur les genres. Le document est uniquement en anglais. C'est un document qui provient du gouvernement fédéral, de Ressources naturelles Canada. Je trouve cela tout à fait inacceptable. Parfois, nous accueillons des témoins privés qui nous présentent des documents bilingues; parfois, nous accueillons des organismes à but non lucratif qui produisent leurs documents en anglais et en français.

Je trouve cela tout à fait inacceptable qu'un éditeur nous envoie un document uniquement en anglais avec la mention que la traduction va suivre. Si c'était l'inverse, je crois que beaucoup de gens auraient crié.

Le président : Nous avons partagé le même sentiment lors de votre absence au début de la réunion. Nous avons les mêmes commentaires. Il s'agit d'une exception à la suite d'une demande de la sénatrice McCallum. C'est une étude qu'elle est allée chercher. Nous avons été convaincus par une promesse que le document français s'en vient. Il s'agit d'une exception rare. Nous avons accepté de faire circuler ce document dans l'intérêt de la sénatrice McCallum, mais nous avons tous partagé cette même position.

Le sénateur Carignan : Je tenais à le mentionner devant les fonctionnaires du ministère.

Le président : Vous avez bien fait et je suis certain que c'est bien noté, parce que ce serait trop facile.

[Traduction]

Sommes-nous tous d'accord pour procéder à l'examen article par article du projet de loi S-3? Je vois que certains opinent. Si à quelque moment que ce soit, vous n'êtes pas d'accord... Je vois d'autres « oui ». Je pense donc que nous pouvons aller de l'avant.

Parlons brièvement de la manière dont je recueillerai votre vote. Si vous le voulez, vous pouvez utiliser la fonction « lever la main » quand vous voulez signifier votre accord. Actuellement,

tough for me to know whose voice it is. Or you can object to it, and when you object we'll spend more time on that. Is that okay? Any preferences there?

Do you agree with the reading of the bill at this point in time clause by clause? If you agree, if you just raise your hand. Okay. That's adopted.

Shall the title stand postponed? Raise your hand if you agree. I see a majority of hands, so that is agreed to.

Shall clause 1 carry?

Senator Wells: I would like to speak on clause 1 and propose an amendment. But in a preamble to that, I want to talk to my colleagues on the committee. I have a simple amendment that affects all three clauses. I propose that I speak on the intent of my amendment, knowing that I'll be saying the same thing after clause 1, after clause 2 and after clause 3. In order to make this go a little more efficiently, I'll speak on my amendment and then propose the amendment. If there are any questions then, I would be happy to take them.

The Chair: In other words, after the first proposed amendment we'll have our discussion at that point in time relative to all three amendments. Agreed?

Senator Wells: That's correct.

The Chair: Do we all agree? Raise your hand if you agree, please. Senator Wells, the floor is yours.

Senator Wells: Over the last couple of days, we have heard testimony from the minister and his senior officials, from industry, the unions, and from other individuals. We have also read a number of briefs. I highlight one from Mr. Robert Decker, who was the sole survivor of the helicopter crash in 2009. We have heard a lot about that in Senator Ravalia's second reading speech, as well as in my second reading speech, and now directly from Mr. Decker, whom I assure you, does not often speak publicly. I have only heard him speak publicly at the inquiry into the helicopter crash. For him to reach out and send the committee a note, such as he did, speaks not so much to the importance of safety — and we all know that and have all heard that — but it speaks to the necessity of getting this done and to get it done quickly.

The other note I wanted to speak on, which goes directly to my proposed amendment, is the Bill S-3 implementation plan. It was delivered to me last evening at 7:30 while we were in the chamber or on Zoom in the chamber, hurriedly looking at some

certain d'entre vous le font de vive voix, et il m'est difficile de savoir à qui appartiennent les voix. Vous pouvez aussi exprimer votre opposition, auquel cas nous discuterons davantage de la question. Cela vous convient-il? Avez-vous des préférences à ce sujet?

Convenez-vous d'effectuer maintenant l'examen article par article du projet de loi? Si vous êtes d'accord, levez simplement la main. D'accord. La proposition est adoptée.

Le titre est-il réservé? Levez la main si vous êtes d'accord. Je vois qu'une majorité d'entre vous lève la main; vous êtes donc d'accord.

L'article 1 est-il adopté?

Le sénateur Wells : Je voudrais traiter de l'article 1 et y proposer un amendement. À titre de préambule, toutefois, je veux m'adresser à mes collègues du comité. J'ai un simple amendement qui touche trois dispositions. Je propose de parler de l'intention de cet amendement, sachant que je dirais la même chose après l'article 1, 2 et 3. Pour être plus efficace, je traiterai de mon amendement, puis je le proposerai. S'il y a des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le président : Autrement dit, après le premier amendement proposé, nous débattons des trois amendements. Est-ce bien cela?

Le sénateur Wells : Oui.

Le président : Sommes-nous tous d'accord pour procéder ainsi? Levez la main si vous êtes d'accord, je vous prie. Sénateur Wells, la parole est à vous.

Le sénateur Wells : Au cours des derniers jours, nous avons entendu les témoignages du ministre et de ses hauts fonctionnaires, de l'industrie, des syndicats et d'autres personnes. Nous avons également lu un certain nombre de mémoires, notamment celui de M. Robert Decker, l'unique survivant de l'écrasement d'hélicoptère survenu en 2009. Il en a été beaucoup question dans le discours que le sénateur Ravalia a prononcé à l'étape de la deuxième lecture et dans mon propre discours. Nous en avons maintenant entendu parler de la bouche même de M. Decker, lequel, je vous assure, ne s'exprime pas souvent en public. Je ne l'ai entendu le faire que lors de l'enquête sur l'écrasement. Pour qu'il communique avec le comité et lui fasse parvenir un mémoire comme il l'a fait, il faut que la sécurité soit importante — comme nous le savons tous et comme nous l'avons tous entendu dire —, mais surtout qu'il soit nécessaire d'agir rapidement.

L'autre sujet dont je voulais traiter — et qui concerne directement l'amendement que je propose — est celui du plan de mise en œuvre du projet de loi S-3. Il m'a été remis hier soir à 19 h 30 alors que nous étions à la Chambre ou que nous

of the reasons why they should not be delayed. We have already heard from industry that they can turn this around in *Gazette* Part I process very quickly. NRCan tells us it's going to take seven months. Industry tells us it's going to take what the *Canada Gazette* requires and what was in the 2014 legislation: 30 days.

There are a number of other things that I find frustrating on that note, and to a high degree insulting, even from the minister telling us that the reason for the delay — I'm reading it right from Tuesday's testimony — was Canadian federalism. I'm not sure who gave him those lines, but I suggested they weren't good.

What I'm suggesting in my proposed amendment is that after six years, that's five years in the initial legislation, plus a one-year extension in 2018, in the Budget Implementation Act of 2018, which extended it to one year, which just expired on January 1. Given that, we know that the regulations are written. Mr. Gardiner told us that in his testimony on Tuesday, that these are written. I think Mr. Barnes referenced in his testimony that they had planned a meeting on March 23, 2020, to get this done by December 31. We are now not even in the middle of February in 2021, with a new way of working, where everyone is better able to be included in these discussions, because more than a year ago we weren't using Zoom. Now it's commonplace and people can work from their homes or wherever they are.

My proposed amendment would reduce the time that we would give the government from an additional two years to an additional one year, which would end December 31, 2021, and the transitional regulations that expired in January would extend to December 31, 2021. That's the key element — why this is legislation — is the extension of the transitional regulations, which are important.

So all my amendments to each clause are based on that sole idea, that sole proposal. I think it's time that Natural Resources Canada, the minister and the government recognize that these aren't just regulatory changes that might extend the tax issue or something mundane or arcane. As we heard from Dr. LeDez, these actually affect the safety of people who work in Canada's offshore. It's not just in Newfoundland and Labrador, it's in Nova Scotia as well; they have decommissioning which is also covered by this legislation.

I don't know if I should read my amendment first or take questions.

assentions à la séance sur Zoom, examinant rapidement les raisons pour lesquelles il ne faudrait pas retarder le processus. L'industrie nous a déjà indiqué que la publication peut se faire très rapidement dans la Partie I de la *Gazette*. NRCan nous affirme que cela prendra sept mois. L'industrie considère que la publication dans la *Gazette du Canada* prendra le temps requis et la période exigée dans la loi de 2014, soit 30 jours.

Il y a, à ce sujet, un certain nombre d'autres points que je trouve irritants et forts insultants, car selon mon interprétation de son témoignage de mardi, le ministre attribue le retard au fédéralisme canadien. Je ne sais pas qui lui a suggéré cette réplique, mais je lui ai fait savoir qu'elle n'était pas bonne.

Dans mon amendement, je propose ce qui suit. Le délai est de six ans — c'est cinq ans dans la loi initiale, plus une prolongation d'un an accordée en 2018 dans la Loi d'exécution du budget de 2018 —, ce qui fait en sorte que le délai est échu depuis le 1^{er} janvier. Cela étant dit, nous savons que les règlements sont rédigés. M. Gardiner nous l'a indiqué lors de son témoignage de mardi. Je pense que M. Barnes a mentionné dans son témoignage que les fonctionnaires prévoyaient se réunir le 23 mars 2020 en vue de terminer la rédaction avant le 31 décembre. Nous ne sommes même pas encore au milieu de février 2021, fort d'une nouvelle manière de travailler qui permet à tous d'être mieux inclus dans les échanges, car nous n'utilisons pas Zoom il y a plus d'un an. Cet outil est maintenant couramment utilisé et les gens peuvent travailler de leur domicile ou de l'endroit où ils se trouvent.

Dans mon amendement, je propose de réduire le temps que nous accorderions au gouvernement, faisant passer la prolongation de deux à un an. Le délai serait ainsi fixé au 31 décembre 2021. Les règlements transitoires qui ont expiré en janvier seraient prolongés jusqu'au 31 décembre 2021. La prolongation de ces dispositions, qui sont importantes, constitue l'élément clé du projet de loi.

Tous les amendements que je propose pour chaque article se fondent sur ce seul concept, cette seule proposition. Je pense qu'il est temps que Ressources naturelles Canada, le ministre et le gouvernement admettent qu'il ne s'agit pas seulement de modifications réglementaires qui pourraient prolonger la période fiscale ou accomplir quelque chose de banal ou d'ésotérique. Comme Dr LeDez l'a souligné, ces dispositions ont des répercussions sur la sécurité des personnes qui travaillent dans les zones extracôtières du Canada. Cela ne concerne pas seulement Terre-Neuve-et-Labrador, mais aussi la Nouvelle-Écosse, où des activités de démantèlement sont aussi visées par le projet de loi.

Je ne sais pas si je devrais lire d'abord mon amendement ou répondre aux questions.

The Chair: I suggest you take questions, or people comment as they so wish, at this point in time. Any questions to Senator Wells or anybody want to make some comments?

Senator Patterson: Point of order. Should the amendment not be read into the record?

The Chair: Let's do so. Senator Wells, why don't you read it into the record.

Senator Wells: I move, colleagues:

That Bill S-3 be amended in clause 1, on page 1, by replacing line 15 with the following:

“repealed on the expiry of seven years after the day”.

Colleagues, that serves the purpose of this initial legislation, which I sponsored in the Senate in 2014; instead of an eight-year period, it's a seven-year period, which reflects the December 31, 2021, comment I made. Happy to take questions.

The Chair: Any questions or comments from anybody? I see some hands up.

Senator Cordy: Thanks very much, David. I think that's a good idea. I probably wouldn't have said that before listening to the witnesses, particularly the witnesses from today, and after listening to the department officials. Basically, what you are doing is changing eight years to seven years, unless I missed something in it.

I wanted to say that the witnesses today were superb. They were really, really good. They certainly told us that this is long past due, which I think we all made note of when the officials were before us and when the minister was here — that the regulations are outdated. Dr. LeDez's testimony about how outdated they are — just in terms of technology and medical terms, how times have changed — was very riveting. I certainly will go along with that.

Senator Galvez: I want to also add my support to Senator Wells' amendment. I think that if environmental regulations to accept industry from assessment can be done in less than one year, they can really finish up health and safety regulations in a year. They have had plenty of time to do so. I also agree with Senator Cordy that no witness has been able to point out any real difficulty or knowledge gap that will require further study and justify further delay. If they need more time, they can always do an S-3-type bill and come back to Parliament in a year with an actual justification for delays.

Le président : Je propose que vous répondiez aux questions ou aux observations des gens qui veulent intervenir. Est-ce que quelqu'un souhaite poser des questions au sénateur Wells ou formuler des commentaires?

Le sénateur Patterson : J'invoque le Règlement. Ne faudrait-il pas lire l'amendement pour le porter au compte rendu?

Le président : Faisons-le. Sénateur Wells, pourquoi ne lisez-vous pas l'amendement pour qu'il figure au compte rendu?

Le sénateur Wells : Honorables collègues, je propose ce qui suit :

Que le projet de loi S-3 soit modifié à l'article 1, à la page 1, par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« tard sept ans après l'entrée en vigueur du pré- ».

Cet amendement, chers collègues, sert l'objectif initial de la loi, que j'ai parrainée au Sénat en 2014; la période passe de huit à sept ans, ce qui porte le délai au 31 décembre 2021, comme je l'ai expliqué. Je serais ravi de répondre à vos questions.

Le président : Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je vois quelques mains levées.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie, sénateur Wells. Je pense que c'est une bonne idée. Je n'aurais probablement pas dit cela avant d'entendre les témoins, particulièrement ceux qui ont comparu aujourd'hui, et après avoir écouté les fonctionnaires du ministère. Ce que vous faites essentiellement, c'est faire passer de délai de huit à sept ans, à moins que quelque chose ne m'ait échappé.

Je voulais souligner que les témoins d'aujourd'hui étaient formidables. Ils étaient vraiment excellents. Ils nous ont assurément indiqué que cette mesure ne s'est que trop fait attendre, et je pense que nous nous en sommes tous aperçus lorsque les fonctionnaires et le ministre ont comparu : les règlements sont désuets. Le témoignage du Dr LeDez, qui a expliqué à quels points ces règlements étaient dépassés au chapitre de la technologie et de la terminologie médicale, était passionnant. J'appuierai certainement cet amendement.

La sénatrice Galvez : Je veux également apporter mon appui à l'amendement du sénateur Wells. Je pense que si les règlements environnementaux visant à exempter l'industrie de l'évaluation peuvent être rédigés en moins d'un an, les règlements en matière de santé et de sécurité peuvent réellement être achevés en un an. Les fonctionnaires ont amplement le temps de le faire. Comme la sénatrice Cordy, je considère qu'aucun témoin n'a pu énumérer de difficulté ou de lacune au chapitre des connaissances qui obligerait le gouvernement à entreprendre d'autres études et qui justifierait des retards

If it is too complicated to come up with permanent regulations to protect workers — it's continuous work — we shouldn't be looking for perfection, but we should look to increase safety today and keep increasing it.

Somebody may come later, if things continue like this, with a moratorium in the meantime. However, I think that wouldn't be accepted. Sometimes tight deadlines motivate action, so maybe this will be a motivation for them to put the accelerator on. I just want to mention what the minister told us in answer to one of my questions. He said time is money. Time is passing, and we are impacting revenues. Thank you.

The Chair: I notice we are taking this opportunity to basically come to our conclusions. If that is the case, if you agree with me, I think it would be useful at this point in time if we asked for Mr. Gardiner and Mr. Rochon, who are basically here representing the ministry, to join us at the table, or join us on the screen. We can then see what comments they would have — if we made this amendment, and what the consequences are — just to make sure we are all well informed as to the consequences. At least we get somebody else's opinion, not that Senator Wells' opinion is not superior, but maybe get their input before we conclude the discussion.

I noticed Mr. Gardiner is at the table. Mr. Rochon is with us somewhere. Mr. Gardiner, you were here last time. There is obviously a lot of frustration. There is a sense of urgency by the participants in industry. We don't necessarily get a sense that the ministry and your group share that sense of urgency, and therefore I guess we want to make sure we box you in, to get this done as fast as we can. How do you respond to the proposed amendment and what consequence would that cause in your mind? Our objectives, how would that affect them?

Timothy Gardiner, Senior Director, Offshore Petroleum Management, Strategic Petroleum Policy and Investment Office, Natural Resources Canada: Thank you, chair. We would have to obviously revisit the plan that we shared at a high level. There are substeps for each of the broader steps that were outlined with associated timelines with the committee last evening. So there is, I guess, a more detailed version than we shared. We would have to revisit that plan. As dramatic an adjustment as is being proposed here — essentially half the additional time we are asking for, or less than half since we are already into February — would involve compressing all of the steps and probably skipping some altogether.

supplémentaires. Si les fonctionnaires ont besoin de plus de temps, ils peuvent toujours pondre une mesure législative semblable au projet de loi S-3 et revenir devant le Parlement dans un an avec une justification des retards.

S'il est trop compliqué d'élaborer des règlements permanents pour protéger les travailleurs — c'est un travail constant —, nous ne devrions pas viser la perfection, mais plutôt chercher à accroître la sécurité maintenant et continuer de l'augmenter.

Si les choses continuent comme cela, quelqu'un pourrait arriver entretemps avec un moratoire. Je pense toutefois que cela ne serait pas accepté. Parfois, les délais serrés poussent à l'action. Cet amendement pourrait donc inciter les fonctionnaires à appuyer sur l'accélérateur. Je veux simplement répéter quelque chose que le ministre a dit en répondant à une de mes questions. Il a déclaré que le temps, c'est de l'argent. Or, le temps passe, et cela a des répercussions sur les revenus. Je vous remercie.

Le président : Je note que nous profitons de l'occasion pour essentiellement en arriver à nos conclusions. Si c'est le cas, si vous êtes d'accord avec moi, je pense que nous pourrions maintenant demander à messieurs Gardiner et Rochon, qui représentent essentiellement le ministère, de se joindre à nous à la table ou à l'écran. Nous pourrions alors voir quelles observations ils pourraient formuler pour nous expliquer quelles seraient les conséquences si nous adoptons cet amendement, pour que nous soyons certains d'être bien informés des répercussions. Au moins, nous aurions l'opinion de quelqu'un d'autre. Ce n'est pas que l'opinion du sénateur Wells n'est pas supérieure, mais peut-être devrions-nous entendre leurs commentaires avant de clore le débat.

Je remarque que M. Gardiner est à la table et que M. Rochon témoigne de quelque part. Monsieur Gardiner, vous étiez là la dernière fois. Il y a un manifestement beaucoup de frustration. Nous percevons un sentiment d'urgence chez les membres de l'industrie, mais pas nécessairement au ministère ou au sein de votre groupe. Je suppose donc que nous voulons nous assurer de vous mettre au pied du mur pour que les règlements soient rédigés aussi rapidement que possible. Comment réagissez-vous à l'amendement proposé? Quelles en seraient les conséquences, selon vous? Quelle incidence aurait-il sur nos objectifs?

Timothy Gardiner, directeur principal, Gestion des hydrocarbures extracôtiers, Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures, Ressources naturelles Canada : Je vous remercie, monsieur le président. Nous devrions manifestement remanier le plan que nous avons présenté aux hautes instances. Chaque grande étape présentée au comité l'autre soir comporte des sous-étapes et des échéances. Il existe donc, je suppose, une version plus détaillée que celle que nous vous avons présentée. Nous devrions revoir ce plan. Compte tenu de l'ampleur considérable de l'ajustement proposé ici — lequel vise essentiellement à réduire le temps supplémentaire que nous

The most obvious step would be the provincial consultations that we are proposing as a next step. I think we would have to significantly compress the internal justice review process and probably go straight to *Canada Gazette* Part I for broader public consultation, to have any hope of trying to squeeze this into one year. I think an argument could be made, certainly from our provincial partners, that this is not consistent with co-management. That would be a difficult conversation to have with them. I don't really see any other way.

As to Senator Galvez's suggestion that we could come back in a year if more time is needed, we certainly could. I expect we'd be given a rough ride. I would suggest the possibility that a gap such as we have now would rematerialize, which is something we wish to avoid.

The Chair: Mr. Rochon, do you have something to add?

Jean-Sébastien Rochon, Deputy Director and Senior Counsel, Natural Resources Canada Legal Services, Department of Justice Canada: I think Mr. Gardiner has covered the gist of it very well. If we do compress the timeline, something is going to have to give. We will need to compress the time required to do all the various steps that still need to take place. As Tim has indicated, we have a draft ready to be shared with the province, which doesn't mean it's ready to be published in the *Canada Gazette*. There are still internal revisions that need to take place on the bill, jurilinguists need to go through it, all with the view of ensuring that, for one thing, this massive regulation is consistent with itself, that it's consistent with the enabling authorities that are found in the statutes, and is also consistent with the broader body of federal legislation and regulations, in particular the existing OHS regulations under the Canada Labour Code, to which we add the consultation with the province, which would actually come before the internal review. With the principle of co-management *oblige*, we would need to ensure that there is sufficient time for the province to align.

It can't be forgotten that the province also needs to make parallel regulations to the federal government. So it's not just consultation; they'll take the text that we've drafted, they'll comment on it and then they'll turn around and make their regulation that needs to come into force at the same time.

demandons de moitié, voire plus, puisque nous sommes déjà en février —, il faudrait comprimer toutes les étapes et probablement en escamoter quelques-unes complètement.

De toute évidence, il faudrait consulter les provinces; nous proposons que ce soit notre prochaine étape. Je pense que pour avoir le moindre espoir de réussir en un an, nous devons comprimer considérablement le processus d'examen juridique interne et probablement passer directement à l'étape de la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour lancer une consultation publique de plus grande envergure. D'aucuns pourraient faire valoir que cet amendement est incompatible avec la cogestion; nos partenaires provinciaux ne manqueront certainement pas de le faire remarquer. Les discussions seraient difficiles avec eux, mais je ne vois vraiment pas d'autre manière de procéder.

Comme la sénatrice Galvez l'a proposé, nous pourrions revenir dans un an si nous avons besoin de plus de temps. Nous pourrions certainement le faire. Je m'attends à ce que ce soit difficile. Il est possible qu'un vide comme celui qui existe actuellement se reforme, et c'est quelque chose que nous voulons éviter.

Le président : Monsieur Rochon, voulez-vous ajouter quelque chose?

Jean-Sébastien Rochon, directeur adjoint et avocat-conseil, Services juridiques de Ressources Naturelles Canada, ministère de la Justice Canada : Je pense que M. Gardiner a très bien expliqué l'essence du problème. Si nous comprimons l'échéancier, il faudra sauter des étapes. Nous devons comprimer le temps nécessaire pour mener à bien toutes les étapes qu'il faudra quand même entreprendre. Comme M. Gardiner l'a indiqué, nous avons une ébauche prête à être communiquée à la province, mais cela ne veut pas dire qu'elle est prête à être publiée dans la *Gazette du Canada*. Le projet de loi doit encore être relu à l'interne et soumis à l'examen des jurilinguistes pour assurer la cohérence interne de cette imposante mesure législative. Il faudra également assurer la cohérence avec les autorisations législatives qui figurent dans la loi et avec l'ensemble des lois et des règlements fédéraux, particulièrement avec les règlements en matière de santé et de sécurité au travail existants au titre du Code canadien du travail. Nous devons en outre consulter la province, une étape qui, de fait, précéderait celle de l'examen interne. Compte tenu du principe de cogestion, nous devons nous assurer que la province dispose d'assez de temps pour s'adapter.

Il ne faut pas oublier que la province doit également élaborer des règlements parallèles à ceux du gouvernement fédéral. Il ne suffit donc pas de la consulter : ses experts prendront le texte que nous avons rédigé, formuleront des commentaires, puis élaboreront un règlement qui devra entrer en vigueur en même temps que ceux du gouvernement fédéral.

Following that — and this is something that is a bit more specific to this piece of legislation — we cannot skip *Canada Gazette* Part I. We cannot petition Treasury Board to skip this step. Unlike most enabling authorities, this statute requires pre-publication, albeit it doesn't specify how long that consultation needs to be. So there could be some wiggle room around that.

All this to say that, somewhere in there, we will need to reduce the time required for these various parts.

The Chair: Is there anyone who wants to ask a question of the representatives here?

Senator D. Black: Senator Wells, thank you very much for your initiative here.

Representatives from the department, thank you for being with us. I feel your pain, but I don't in any way identify with the challenges you're going to have to get this done in a year's period. I wonder what you've been doing for the last six years.

The Chair: You have only a couple of seconds to answer that. Please briefly respond.

Mr. Gardiner: Sure. In that time, we have developed, tailored to the Accord Acts, a 300-page regulation in lockstep with our provincial partners, via five different consultation rounds with industry and hundreds of hours in the drafting room to produce that draft. We've gone through, I think, 170 domestic and international standards to identify exactly which parts should be referenced in the regulation, in French and English. We've amended the transitional regulations to address some administrative irritants that were very problematic. It was a request of our regulatory boards and industry to intervene in that regard.

We've gone through a provincial and federal election. Most recently, we've been through a pandemic that has dramatically altered drafting priorities, federally, and the way we do business.

Putting it all together, in my estimation, five years was already ambitious, and things would have had to go exactly right to get it done. And they haven't gone exactly right.

Senator Simons: I wanted to follow up on Senator Black's question, Mr. Gardiner. Thank you very much for that answer. From what you've just described, it sounds like the huge bulk of

Par la suite — et c'est quelque chose d'un peu plus particulier à cette mesure législative —, vient l'étape incontournable de la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Nous ne pouvons demander au Conseil du Trésor d'escamoter cette étape. Contrairement à la plupart des autorisations législatives, ce projet de loi exige une publication préalable, même si la durée de la consultation n'est pas précisée. Nous pourrions donc disposer d'une certaine marge de manœuvre à ce chapitre.

Tout cela pour dire que quelque part au cours du processus, nous devons réduire le temps requis pour les diverses étapes.

Le président : Quelqu'un souhaite-il poser une question à l'un des témoins?

Le sénateur D. Black : Sénateur Wells, je vous remercie beaucoup de votre initiative à cet égard.

Je remercie les représentants du ministère de témoigner devant nous. Je compatis avec vous, mais je ne comprends absolument pas les difficultés que vous éprouverez à accomplir cette tâche en un an. Je me demande ce que vous avez fait au cours des six dernières années.

Le président : Vous ne disposez que de quelques secondes pour répondre à cette question. Répondez brièvement, je vous prie.

M. Gardiner : Bien sûr. Pendant ces six années, nous avons rédigé un règlement de 300 pages en concordance avec la loi de mise en œuvre, travaillant de concert avec nos partenaires provinciaux, entreprenant cinq tours de consultation auprès de l'industrie et passant des centaines d'heures dans la salle de rédaction pour préparer cette ébauche. Je pense que nous avons consulté 170 normes nationales et internationales pour déterminer avec exactitude à quelles parties les versions française et anglaise du projet de loi devraient faire référence. À la demande des organismes de réglementation et de l'industrie, nous avons amendé les règlements transitoires pour éliminer certains irritants administratifs qui s'avéraient très problématiques.

Des élections provinciale et fédérale ont eu lieu, et dernièrement, une pandémie a complètement bouleversé les priorités rédactionnelles et les méthodes de travail au sein du gouvernement fédéral.

Tout cela pris en considération, j'estime qu'il était déjà ambitieux de tout faire en cinq ans. Pour y arriver, les choses auraient dû se dérouler parfaitement, et ce n'est pas exactement ce qu'elles ont fait.

La sénatrice Simons : Je voulais donner suite à la question du sénateur Black, monsieur Gardiner. Je vous remercie beaucoup de cette réponse. Selon ce que vous venez d'indiquer,

the work has been done. I believe you told us on Tuesday that the draft regulations were ready to go almost a year ago.

If the stalling point now is getting provincial accord, if the provinces have been part of the whole drafting process and if you have had the final draft ready for 11 months, is there any reason it isn't going out to the provinces now? Would it not be possible to expedite provincial parallels by getting that draft in as soon as possible?

Mr. Gardiner: The draft regulation was not ready 11 months ago, just to clarify. My colleague Kim Phillips, with the drafting team, has not quite wrapped up a complete draft regulation; we're about 99% of the way there. I guess I got a little ahead of myself when I said it's ready, as it's virtually ready but not quite. We need another week or two before we're there.

The provinces are not in the drafting room with us. The way we work is that we draft a first cut of the regulatory text, based on agreed upon and consulted policy intent, but this is the first cut of the draft regulatory text. They have not seen it yet. It's voluminous; it's 300 pages, again. Our plan was to set aside a couple of months for them to receive it and comment on it, and for us to address those comments before we went into the internal justice review that my colleague Jean-Sébastien described. Then it would go to *Canada Gazette* Part I for a broader public consultation.

We are considering steps that could potentially streamline that and that would see us sharing the regulation more broadly, not just with our provincial partners and the regulatory boards, but with all stakeholders. We think that could streamline the *Canada Gazette* Part I process, but that is a decision not yet made, and that will run through our provincial partners agreeing. I'm speculating a little bit when I say that we're considering that possibility, because we haven't landed there yet.

Senator Wells: I want to read from the testimony we heard on Tuesday from Mr. Gardiner:

When I refer to partners, yes, I can confirm we do have a full draft regulation. This is not the first consultation. As the minister and Glenn have pointed out, there have been extensive consultations on policy intent in five different stages between 2016 and 2018.

il semble que le plus gros du travail soit accompli. Je pense que vous nous avez déclaré mardi que l'ébauche des règlements était prête il y a près d'un an.

Si c'est l'obtention de l'accord des provinces qui cause du retard, si les provinces ont participé au processus d'élaboration et si vous avez la version finale depuis 11 mois, avez-vous une raison pour ne pas la présenter maintenant aux provinces? Ne serait-il pas possible d'accélérer l'élaboration des règlements parallèles en faisant parvenir cette ébauche aux provinces le plus rapidement possible?

M. Gardiner : Pour que les choses soient claires, l'ébauche des règlements n'était pas prête il y a 11 mois. Ma collègue Kim Phillips, qui fait partie de l'équipe de rédaction, n'y a pas encore mis la dernière main; ils sont prêts à environ 99 %. Je suppose que je me suis légèrement emballé en indiquant qu'ils étaient prêts; ils le sont presque, mais pas tout à fait. Nous avons besoin d'une semaine ou deux pour les achever.

Les provinces ne sont pas dans la salle de rédaction avec nous. Voici comment nous procédons. Nous commençons par rédiger une première ébauche du texte réglementaire, en prenant appui sur l'intention stratégique ayant fait l'objet d'une consultation et d'un accord, mais il s'agit de la première version de l'ébauche du texte réglementaire. Les provinces n'ont pas encore vu le document. Ce texte volumineux comprend 300 pages. Nous entendions réserver quelques mois pour que les provinces le reçoivent et formulent des observations à son sujet, et pour que nous puissions réagir à ces commentaires avant de procéder à l'étude juridique interne que mon collègue M. Rochon a évoquée. Le texte sera ensuite publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour une consultation publique à grande échelle.

Nous examinons des mesures qui pourraient potentiellement simplifier ce processus et nous permettre de diffuser le texte réglementaire plus largement, pas seulement à nos partenaires provinciaux et aux organismes de réglementation, mais à toutes les parties prenantes. Nous pensons que cette approche pourrait simplifier le processus de publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, mais aucune décision n'a encore été prise et il nous faudra obtenir l'approbation de nos partenaires provinciaux. Je spécule un peu quand je dis que nous envisageons cette possibilité, car nous n'en sommes pas encore arrivés là.

Le sénateur Wells : Je veux lire un extrait du témoignage que M. Gardiner a livré mardi :

Quand je fais référence aux partenaires, oui, je peux vous confirmer que nous avons une ébauche complète des règlements. Il ne s'agit pas de la première consultation. Comme l'ont souligné le ministre et M. Hargrove, il y a eu de vastes consultations sur les objectifs de la politique qui se sont déroulées en cinq étapes différentes entre 2016 et 2018.

I know from my discussions with the boards — and you all know that I have a history with the boards — and the Minister of Natural Resources in Newfoundland, they're ready. Everyone says they're ready — everybody. In fact, the minister, when he referenced the March 23, 2020, meeting to get to the end, it seems that everyone is ready. Let's go; let's do this. That's the intent of my amendment.

The Chair: I don't know if that was a question.

Do you want to briefly comment, Mr. Gardiner?

Senator Wells: It's not a comment; it's just a point of frustration. Sorry, chair.

The Chair: Do you feel our pain, Mr. Gardiner?

Senator McCallum: With this decrease to one year, my concern is that, when I look at the gender-based analysis that was brought up, it's a very limited one; it's got no percentage of men and women, and no percentage of the ethnic groups. My findings of being on energies, there is racism prevalent in the majority of extractive sites. You look at the requirement for the employer to develop potential violence.

My concern is that if this is not in place, you don't know the concerns of the workforce that is there. Will this decrease to one year make any group more vulnerable? We need to look at all sides and balance it with everything we've been talking about. So will this make any group more vulnerable to lack of safety care?

Another specific point is that when we look at Dr. LeDez, he said that technology advances regulations so fast, so they're in a very unique position. How will that be addressed and not leave that special group behind and in a vulnerable state?

Mr. Gardiner: To the first question, as to whether there are potential impacts on disadvantaged or under-represented groups that would result from speeding this process up, I don't think so. That would be my short answer. What we sent was a summary of some of the analyses we have done in this regard. We could provide a more fulsome summary.

We think we understand what that looks like, but I don't think there would be a benefit or the reverse from speeding up this regulation.

The Chair: Is there any other question for our representatives? If that is the case, thank you, Mr. Gardiner. Thank you, Mr. Rochon.

Je sais, pour en avoir discuté avec eux, que les organismes de réglementation et le ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve sont prêts — et vous savez tous que j'ai une histoire avec les organismes de réglementation. Tout le monde dit qu'il est prêt, tout le monde. En fait, quand le ministre a fait référence à la réunion tenue le 23 mars 2020 pour arriver à la fin, il semble que tout le monde était prêt. Alors allons-y, agissons. C'est là l'intention de mon amendement.

Le président : Je ne sais pas si c'est une question.

Voulez-vous répondre brièvement, monsieur Gardiner?

Le sénateur Wells : Ce n'est pas un commentaire, mais une simple expression de frustration. Je suis désolé, monsieur le président.

Le président : Comprenez-vous notre frustration, monsieur Gardiner?

La sénatrice McCallum : Ce qui me préoccupe avec le fait de réduire le délai à un an, c'est que lorsque j'examine l'analyse comparative entre les sexes qui a été réalisée, je constate qu'elle est fort limitée. Elle ne comporte aucun pourcentage d'hommes et de femmes, et aucun pourcentage de groupes ethniques. J'ai constaté que dans le domaine de l'énergie, il existe un sexisme prévalent dans la majorité des sites d'extraction. On envisage d'obliger l'employeur à élaborer des mesures concernant la violence potentielle.

Si de telles mesures ne sont pas en place, je crains qu'on ne connaisse pas les préoccupations de la main-d'œuvre. Le fait de réduire le délai d'un an rendra-t-il un groupe plus vulnérable? Il faut examiner tous les côtés et pondérer le tout avec tout ce dont nous avons parlé. La réduction du délai fera-t-elle en sorte qu'un groupe sera plus vulnérable au manque d'attention à la sécurité?

Qui plus est, Dr. LeDez a fait remarquer que la technologie fait avancer les règlements si rapidement que son groupe se trouve dans une position très particulière. Comment pourra-t-on corriger la situation pour que ce groupe ne soit pas laissé derrière et dans un état vulnérable?

M. Gardiner : Pour répondre à la première question à savoir si l'accélération du processus pourrait avoir des répercussions potentielles sur les groupes désavantagés ou sous-représentés, je ne pense pas que ce sera le cas. C'est ce que je répondrais brièvement. Ce que nous avons envoyé, c'est un sommaire de l'analyse que nous avons réalisée à ce sujet. Nous pourrions fournir un sommaire plus complet.

Nous pensons comprendre la situation, mais je ne considère pas qu'il y ait un avantage ou un inconvénient à accélérer la rédaction de ces règlements.

Le président : Y a-t-il d'autres questions pour les témoins? Si ce n'est pas le cas, je vous remercie, monsieur Gardiner et monsieur Rochon.

Let's go back to our committee work. Previously, there were some questions from Senator Patterson and Senator McCallum. Do you want to proceed with your question, Senator Patterson, or make your comments relative to the considerations we're having?

Senator Patterson: Yes, I would like to speak in support of the motion.

I want to say the work is well advanced. We've had evidence of that. The regulations are almost fully drafted. We received different versions from officials yesterday, but we can all agree they're well on their way.

As to the requirement for safety councils under the act, although this has not officially happened, we heard that there is a safety council up and running in Nova Scotia, and there is also one in Newfoundland and Labrador focused on helicopters.

We've also heard from Mr. Barnes today that industry has developed industry codes that are now in place in light of the failure to finalize the regulations. The process is well on the way, building on the transient measures in place.

We heard some aphorisms during the hearings about perfection and good, and a puzzling comment from the minister that "expediency is not necessarily indicative of priority." I think none of us would be advocating for expediency. I think the aphorism that best applies is that of Cyril Northcote Parkinson writing in *The Economist* in 1955 that "work expands so as to fill the time available for its completion," or the corollary of Horstman on Parkinson's law, "work contracts to fit in the time we give it."

This is the opportunity we have now, and I don't believe that it's fair to assume that provinces, along with industry, will not respond in a timely manner to finalize these regulations we've all been waiting for, for so long. Let's get on with it, and I support the amendment.

The Chair: Senator McCallum, did you have any comments on this process?

Senator McCallum: I did, because this is something that came up. I wonder if we could put an observation about disadvantaged groups in this because they would be the most affected.

The Chair: Can we have that discussion at the end, because it's not part of —

Senator McCallum: I'm just asking.

Revenons à nos moutons. Précédemment, il y avait des questions de la part des sénateurs Patterson et McCallum. Souhaitez-vous poser une question, sénateur Patterson, ou formuler des observations sur la motion dont nous sommes saisis?

Le sénateur Patterson : Oui, je voudrais parler à l'appui de la motion.

Je veux dire que les travaux sont fort avancés, comme nous en avons eu la preuve. La rédaction des règlements est presque achevée. Nous en avons reçu différentes versions des fonctionnaires hier, mais nous pouvons tous convenir qu'ils sont presque prêts.

Pour ce qui est de l'exigence que prévoit la loi au sujet des comités de sécurité, bien que ces comités n'aient pas été officiellement créés, nous avons appris qu'un comité de sécurité a été mis sur pied en Nouvelle-Écosse et qu'un autre a été constitué à Terre-Neuve-et-Labrador pour s'occuper de la question des hélicoptères.

En outre, M. Barnes nous a indiqué aujourd'hui que, la rédaction des règlements n'étant pas terminée, l'industrie avait élaboré des codes qui sont maintenant en place. Le processus est fort avancé, prenant appui sur les mesures transitoires en place.

Nous avons entendu quelques aphorismes au cours des séances à propos de la perfection et du bon, ainsi qu'un curieux commentaire de la part du ministre sur le fait que la précipitation n'est pas nécessairement un signe de priorité. Je pense qu'aucun d'entre nous ne préconise la précipitation. Je pense que l'aphorisme qui s'applique le mieux en l'espèce est celui de Cyril Northcote Parkinson qui, en 1955, a écrit dans *The Economist* que « le travail s'étale de façon à occuper le temps disponible pour son achèvement », ou alors le corollaire énoncé par M. Horstman sur cette loi : « Le travail se contracte pour occuper le temps qu'on lui accorde. »

Nous avons maintenant l'occasion d'agir, et je ne pense pas qu'il soit juste de présumer que les provinces et l'industrie ne réagiront pas en temps opportun pour achever ces règlements que nous attendons depuis si longtemps. Allons de l'avant. J'appuie l'amendement.

Le président : Sénatrice McCallum, vouliez-vous formuler des commentaires sur ce processus?

La sénatrice McCallum : Oui, car il s'agit d'un point qui a été soulevé. Je me demande si nous pourrions mettre une observation sur les groupes désavantagés, puisqu'ils seraient les plus touchés.

Le président : Pouvons-nous en discuter à la fin, puisque cela ne fait pas partie de...

La sénatrice McCallum : Je ne fais que demander.

The Chair: You're right to make an observation. We can discuss at the end. I think others felt the same.

Can I ask —

Senator Wells: You've frozen —

The Chair: — envisage relative to the approval of the Senate and the House of Commons? Because this is highly technical. We will need a lot of expert technicians on the matter. How much time did you allow for the legislative review on the federal side in your time frame of one year? How much time do you think that will take?

Senator Wells: Are you asking me?

The Chair: Yes.

Senator Wells: I spent some time at the senior levels of bureaucracy — specifically at the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and as chief of staff in a ministry — and I refer to Senator Patterson's comment that if you give someone five years to do something, they'll take five years to do it. I think there was a failure in this case, and now they're asking for eight years to do it.

I now refer to the minister's comment on Tuesday. They were going to sit down, roll up their sleeves, and get to work on March 31, 2020, to get this done by December 31. Everyone is on board with getting this done. I spoke to the Minister of Industry, Energy and Technology of Newfoundland and he said, "We're waiting."

The Chair: How much time for us? The Senate will require months and the House of Commons quite a bit of time.

Senator Wells: I understand your question. Once we have the enabling legislation done, that allows the department to put together the regulations. The draft is already complete. They have the gazetting process, which is a mandated 30 days; not less than 30 days. That was part of the legislation in 2014. The Senate won't see this again — the Senate won't see the regulations. Industry will see them, the boards will see them and the provincial governments will see them.

The regulations will always change, as we heard from Dr. LeDez. New technology, new practices, best practices and all kinds of things allow us to always, constantly update our regulations. This enabling legislation, once it's off our plate, then it goes into the people who think about this every day.

Le président : Vous avez raison de faire une observation. Nous pouvons en discuter à la fin. Je pense que les autres partagent cette opinion.

Puis-je demander...

Le sénateur Wells : Votre image est figée...

Le président : ... ce que vous envisagez concernant l'approbation du Sénat et de la Chambre des communes? Il s'agit d'une affaire très technique qui exigera l'apport de nombreux experts en la matière. Combien de temps avez-vous prévu pour que le gouvernement fédéral procède à l'examen législatif dans votre délai d'un an? Combien de temps pensez-vous que cet examen prendra?

Le sénateur Wells : Est-ce à moi que vous posez la question?

Le président : Oui.

Le sénateur Wells : J'ai passé un certain temps avec les hautes sphères de la bureaucratie — soit au sein d'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et à titre de chef du personnel d'un ministère —, et comme l'a indiqué le sénateur Patterson, si on accorde à quelqu'un cinq ans pour faire quelque chose, il prendra cinq ans pour le faire. Je pense que les fonctionnaires ont failli dans ce dossier, et voilà qu'ils réclament huit ans pour mener la tâche à bien.

Je fais maintenant référence à une observation que le ministre a faite mardi. Il a indiqué que les fonctionnaires allaient s'asseoir, se rouler les manches et se mettre à l'ouvrage le 31 mars 2020 pour que tout soit terminé le 31 décembre. Tout le monde met l'épaule à la roue pour y arriver. J'ai parlé au ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de Terre-Neuve, qui m'a dit : « Nous attendons. »

Le président : De combien de temps avons-nous besoin? Le Sénat aura besoin de plusieurs mois et la Chambre des communes aura besoin d'un peu de temps.

Le sénateur Wells : Je comprends votre question. Une fois que la loi habilitante sera élaborée, le ministère pourra préparer les règlements. L'ébauche est déjà prête. Il faut prévoir la publication dans la *Gazette du Canada*, un processus qui ne peut pas prendre moins de 30 jours. Cela faisait partie de la loi de 2014. Le Sénat ne reverra pas les règlements, mais l'industrie, les organismes de réglementation et les gouvernements provinciaux les verront.

Les règlements changeront toujours, comme Dr. LeDez l'a fait remarquer. Les nouvelles technologies, les nouvelles pratiques, les pratiques exemplaires et tout un éventail de facteurs nous obligeront toujours, constamment, à mettre les règlements à jour. Une fois que la loi habilitante sera prête, elle sera présentée aux personnes qui réfléchissent à la question tous les jours.

The Chair: The bottom line is we must pass and approve the regulations in our own government, within a year, right? That's what you're proposing?

Senator Wells: That's right.

The Chair: And is that reasonable from our point of view?

Senator Wells: We'll have our work done as soon as it leaves the Senate Chamber, assuming it doesn't come back with amendments from the house.

The Chair: It was moved by the Honourable Senator Wells:

That Bill S-3 be amended in clause 1, on page 1, by replacing line 15 with the following:

“repealed on the expiry of seven years after the day”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in the amendment? I declare the motion carried.

Let's go back to the bill. Let's go back to the principal bill. Shall clause 1 carry as amended? That is all agreed?

Senator Wells: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Senator Wells: Chair.

The Chair: Shall clause 3 — sorry, Senator Wells.

Senator Wells: There is another amendment to clause 2 and to clause 3 that is associated with the same intent of my amendment in clause 1. So I would like to propose an amendment to clause 2 as well.

The Chair: The amendment by Senator Wells:

That Bill S-3 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 3 with the following:

“repealed on the expiry of seven years after the day”.

Shall clause 2 as amended carry? Anybody against?

Senator Simons: We didn't vote on the amendment.

The Chair: You're right. Let's vote on the amendment.

All those in favour of the amendment, please raise your hand or use the mechanism. All those against, if you can raise your hand again. The amendment is carried.

Le président : Au bout du compte, nous devons adopter et approuver les règlements au sein de notre propre gouvernement dans un délai d'un an, n'est-ce pas? Est-ce bien ce que vous proposez?

Le sénateur Wells : Oui.

Le président : Et est-ce raisonnable, selon vous?

Le sénateur Wells : Notre travail sera accompli dès que les règlements quitteront la chambre du Sénat, en presumant qu'ils ne reviendront pas après avoir été amendés à la Chambre des communes.

Le président : L'honorable sénateur Wells propose ce qui suit :

Que le projet de loi S-3 soit modifié à l'article 1, à la page 1, par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« tard sept ans après l'entrée en vigueur du pré- ».

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion d'amendement? Je déclare la motion adoptée.

Revenons au projet de loi principal. L'article 1 modifié est-il adopté? Est-ce que tout le monde est d'accord?

Le sénateur Wells : Oui.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Wells : Monsieur le président.

Le président : L'article 3... Je suis désolé, sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Il y a un autre amendement concernant les articles 2 et 3, toujours avec la même intention que celle de l'amendement que j'ai proposé pour l'article 1. Je voudrais donc proposer un amendement pour l'article 2 également.

Le président : L'amendement du sénateur Wells indique ce qui suit :

Que le projet de loi S-3 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 3, de ce qui suit :

« sont abrogés au plus tard sept ans après l'entrée ».

L'article 2 modifié est-il adopté? Est-ce que quelqu'un s'y oppose?

La sénatrice Simons : Nous n'avons pas mis l'amendement aux voix.

Le président : Vous avez raison. Procédons au vote.

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement lèvent la main ou utilisent le mécanisme prévu à cette fin. Que ceux qui s'y opposent lèvent encore la main. L'amendement est adopté.

Having said that, what I suggest, therefore, is clause 2, page 2, as amended by Senator Wells, which I read earlier. Is that acceptable to you? Raise your hand if it is. Okay. Thank you. Anybody against? Carried.

Let's go back to clause 3. Shall clause 3 carry as amended?

Senator Wells: I have a companion amendment in clause 3 that I would like to read out.

The Chair: Go ahead.

Senator Wells: Thank you. Colleagues, as you're aware, it's associated with my intent in my first two amendments.

That Bill S-3 be amended in clause 3,

(a) on page 2,

(i) by replacing line 7 with the following:

“December 31, 2021, then”,

(ii) by replacing line 25 with the following:

“section (1) are repealed on December 31, 2021, un-”;

(b) on page 3, by replacing line 12 with the following:

“section (1) are repealed on December 31, 2021, un-”.

The Chair: Thank you, Senator Wells.

Senator Cordy: I get changing the 8 to the 7, but I'm not getting this part. You're saying that it would end on December 31, 2021?

Senator Wells: Yes.

Senator Cordy: That's what you're saying. But it's already February 2021 and it has to go to the House of Commons. So how is that going to work? Because the other ones were seven years after the bill would be proclaimed.

Senator Wells: December 31, 2021, is seven years after the bill was proclaimed. What it essentially does — it's not eight years to 2022, but seven years, as I stated in my preamble. The other key part of this is the transitional regulations, which expired a month and a half ago, would continue and would be revised as though the bill continued, and as though it were passed on January 2020. This allows the continuance of the transitional regs to December 31, 2021.

Cela étant dit, je mets aux voix l'article 2, à la page 2, modifié selon l'amendement du sénateur Wells, que j'ai lu plus tôt. Cet article vous est-il acceptable? Si c'est le cas, levez la main. D'accord. Merci. Quelqu'un s'y oppose-t-il? L'article est adopté.

Passons à l'article 3. L'article 3 modifié est-il adopté?

Le sénateur Wells : J'ai, concernant l'article 3, un amendement complémentaire que je voudrais lire.

Le président : Allez-y.

Le sénateur Wells : Je vous remercie. Comme vous le savez, honorables collègues, cet amendement s'inscrit dans l'intention de mes deux premiers amendements.

Que le projet de loi S-3 soit modifié à l'article 3 :

a) à la page 2 :

(i) par substitution, à la ligne 8, de ce qui suit :

« minant le 31 décembre 2021 : »,

(ii) par substitution, à la ligne 26, de ce qui suit :

« graphe (1) sont abrogés le 31 décembre 2021, sauf »;

b) à la page 3, par substitution, à la ligne 12, de ce qui suit :

« graphe (1) sont abrogés le 31 décembre 2021, sauf ».

Le président : Je vous remercie, sénateur Wells.

La sénatrice Cordy : Je comprends que la période passe de huit à sept ans, mais je ne comprends pas cette partie. Vous dites que le délai serait fixé au 31 décembre 2021?

Le sénateur Wells : Oui.

La sénatrice Cordy : C'est ce que vous dites. Mais nous sommes déjà en février 2021 et le projet de loi doit passer par la Chambre des communes. Comment cela fonctionnera-t-il alors? Selon les autres amendements, le délai est de sept ans après l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Wells : Le 31 décembre 2021, cela fera sept ans que le projet de loi aura été adopté. L'amendement fait essentiellement en sorte que le délai est de sept ans plutôt que de huit, soit jusqu'en 2022, comme je l'ai expliqué dans mon préambule. L'autre élément clé, c'est que les règlements transitoires, échus il y a un mois et demi, resteraient en vigueur et seraient révisés comme si le projet de loi continuait et avait été adopté en janvier 2020. Cela permettra de poursuivre

Senator Cordy: My question, though, is previously we were reducing it to seven years after the bill passes.

Senator Wells: That's exactly what this is.

Senator Cordy: I'm not seeing — maybe next time we can get amendments e-mailed to us or something.

The Chair: I think you did. Did you not?

Senator Cordy: I didn't see it. I've been bombarded, as I'm sure as everyone else is.

Senator Wells: We are. Thank you for your question, Senator Cordy. It's important for me to clarify if there is any confusion. This gives that seven-year period, not the eight-year period. The seven-year period ends December 31, 2021. That's what this clause references.

Senator Miville-Dechêne: I think I understand what my colleague is asking. Basically, if it expires at the end of December, it's not one year. We're talking here about less than one year, and the bill has not passed yet. So you're giving more time to pass another bill than to repeal the temporary rules, from what I understand. Do you see what I'm trying to say?

Senator Wells: I think so. What the unamended bill did is, it took the expired transitional regulations, which have been in place for years — they expired on January 31 or December 31 of last year, or January 1 of this year. They were expired. This allows those transitional regulations to continue so that there is something that's codified, protecting the offshore workers in Newfoundland and Labrador, and Nova Scotia. What this does is, it allows those transitional regulations to continue to December 31 of this year, and therefore requires that the department gets the job done, which we've all been calling for. It gives them a one-year extension on the six years that they've already had.

Senator Cordy: But it's not giving them a year. Maybe I'm just not getting it, but the previous amendments are giving them a year after the bill passes. This is not. This is saying if the act receives Royal Assent by January 1, 2021, then it's going to give them another year. So why does this part not need a year after the bill passes, but will only have eight months?

Senator Wells: Tucked into the bill is the provision that when this bill passes — so it goes to the house and maybe back to the Senate — the transitional regulations which have been expired

l'élaboration des règlements transitoires jusqu'au 31 décembre 2021.

La sénatrice Cordy : Ma question porte toutefois sur le fait que nous avons précédemment réduit le délai à sept ans après l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Wells : C'est exactement ce dont il s'agit.

La sénatrice Cordy : Je ne vois pas... Peut-être que la prochaine fois, nous pourrions recevoir les amendements par courriel ou quelque chose.

Le président : Je pense que vous les avez reçus. N'est-ce pas le cas?

La sénatrice Cordy : Je ne les vois pas. Je suis bombardée, comme tout le monde l'est certainement.

Le sénateur Wells : Nous le sommes. Je vous remercie de la question, sénatrice Cordy. Il est important que j'apporte des éclaircissements s'il y a la moindre confusion. Le délai est de sept ans plutôt que de huit. La période de sept ans prend fin le 31 décembre 2021. Voilà ce à quoi cet article fait référence.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je pense que je comprends ce que ma collègue demande. Essentiellement, si le délai expire à la fin de décembre, ce n'est pas un an. La période est de moins d'un an, et le projet de loi n'est pas encore adopté. Vous accordez donc plus de temps à l'adoption d'un autre projet de loi qu'à l'abrogation des règles temporaires, selon ce que je comprends. Saisissez-vous ce que j'essaie de dire?

Le sénateur Wells : Je pense que oui. Le projet de loi non amendé permettait aux règlements transitoires en place depuis des années — lesquels ont expiré le 31 janvier ou le 31 décembre de l'an dernier ou le 1^{er} janvier dernier — de rester en vigueur pour qu'il existe quelque chose de codifié qui protège les travailleurs à l'œuvre dans les zones extracôtières de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. L'amendement permet aux règlements transitoires de demeurer valides jusqu'au 31 décembre prochain. Il faut donc que le ministère finisse son travail, comme nous le réclamons tous. L'amendement ajoute une année aux six ans dont le ministère disposait déjà.

La sénatrice Cordy : On ne se trouve pas à leur donner un an. Peut-être que je comprends mal, mais les amendements précédents leur donnaient un an après l'adoption du projet de loi. Ce n'est pas le cas en ce qui a trait au présent amendement. Si la loi avait été sanctionnée avant le 1^{er} janvier 2021, comme c'est écrit, alors, ils auraient une autre année. Pourquoi ce n'est pas un an après l'adoption du projet de loi, car ils auront seulement huit mois?

Le sénateur Wells : Le projet de loi comporte une disposition qui précise que, lorsque le projet de loi sera adopté — après être passé à la Chambre et peut-être avoir été renvoyé au Sénat — les

would be revived as of January 1, which was a month and a half ago.

It's one of the faults of bringing this in so late, on December 1, but yes. It gives a year from when the transitional regs are revived January 1.

Senator Cordy: Are we going to be here again next November asking for an extension until February because the bill only passed in April?

Senator Wells: They can release the draft regulations now to their partners. Mr. Gardiner already said that. They've been written. They're ready to go. I don't know. I would think, especially after the hearings that we had on Tuesday, that we're having today and the further debate that we'll have in the Senate, that they'll get to work. That's my belief. If they bring them back, as Mr. Gardiner said, they'll probably go through a rough ride.

The Chair: Any other comments or questions for David Wells or comments to be shared by us? I see nobody. Can I go back to the amendment proposed by Senator Wells to clause 3 on pages 2 and 3, which he read earlier and which I presume I don't have to read again? All those in favour of the proposed amendment, please raise your hand or physically push the button. Good. Anybody against? Therefore, it is accepted.

Can I proceed back to clause 3? Is clause 3 as amended accepted? Does it carry? You can raise your hand if you want. Approved.

Shall the title carry? Approved.

Shall the bill as amended carry? Approved.

Is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate? I think Senator Galvez and others are wishing to propose an observation. Am I correct in saying that?

Senator Galvez: Well, I'm sure my colleague Senator McCallum wants to put in an observation. I wonder, if in the case that the House of Commons rejects our amendment, will we have a safety net and put our recommendation that goes into that direction? For example, that the committee is of the opinion that it is the last renewal that should be possible and any further renewal will have to be accompanied by an explanatory report?

The Chair: Anybody want to comment or question that?

Senator Miville-Dechêne: That's good.

Senator Simons: Yes, I think that is an excellent idea because I think there is a risk. We have to get the amended version

règlements transitoires, qui auront expirés, seront rétablis le 1^{er} janvier, à savoir il y a un mois et demi.

Cette situation est causée par le fait que le projet de loi a été présenté tard, c'est-à-dire le 1^{er} décembre. Cela donne donc un an à partir du 1^{er} janvier, qui est la date à laquelle les règlements transitoires sont rétablis.

La sénatrice Cordy : Allons-nous à nouveau être ici en novembre prochain pour demander une prolongation jusqu'en février, car le projet de loi aura été adopté seulement en avril?

Le sénateur Wells : Ils peuvent présenter les projets de règlements dès maintenant à leurs partenaires. M. Gardiner l'a mentionné. J'ignore s'ils ont été rédigés, s'ils sont prêts. Je pense qu'ils se mettront au travail, compte tenu de la réunion que nous avons eue mardi, de celle d'aujourd'hui et du débat qui aura lieu au Sénat. C'est ce que je crois. S'ils reviennent, ce sera difficile, comme M. Gardiner l'a dit.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires ou questions à l'intention de M. Wells ou des observations? Je vois qu'il n'y en a pas. Puis-je revenir à l'amendement proposé par le sénateur Wells à l'article 3, pages 2 et 3, qu'il a lu plus tôt et que je n'ai pas besoin de lire à nouveau, je présume? Que ceux qui sont en faveur de l'amendement proposé lèvent la main ou appuient sur le bouton. Très bien. Qui est contre l'amendement? L'amendement est donc adopté.

Puis-je revenir à l'article 3? Est-ce que l'article 3, tel que modifié, est adopté? Vous pouvez lever la main si vous le voulez. Adopté.

Est-ce que le titre est adopté? Adopté.

Est-ce que le projet de loi, tel que modifié, est adopté? Adopté.

Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat de ce projet de loi, tel que modifié? Je pense que la sénatrice Galvez et d'autres souhaitent présenter une observation. Est-ce exact?

La sénatrice Galvez : Je suis certaine que ma collègue, la sénatrice McCallum, souhaite présenter une observation. Au cas où la Chambre des communes rejeterait notre amendement, pourrions-nous, par mesure de précaution, ajouter une recommandation? Par exemple, préciser que le comité considère qu'il s'agit du dernier report qui devrait être autorisé et que toute autre demande de report devra s'accompagner d'un rapport explicatif.

Le président : Quelqu'un a un commentaire ou une question à ce sujet?

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est très bien.

La sénatrice Simons : Oui, je trouve que c'est une excellente idée, car je pense qu'il y a un risque. Nous devons faire adopter

passed by the rest of the Senate, then we have to send it back to the house, and I think we should make it very clear and formally in writing that this is unacceptable.

Senator Wells: I want to thank Senator Galvez and Senator Simons. It's not enough for us to simply talk about safety. Unless we do something, then nothing will change. That's what's in front of us now.

I think it's a terrific idea to put in an observation with this exclamation point on what we are saying here, because the house may very well look at this and say no, we are going to assert our right, send it back to the Senate, requesting the two years. But I think with this exclamation point that — we can't dictate, but we can say, "Don't bring it back, because we'll address it in the exact same way: Safety is important, people's lives are at risk, this is an important consideration." So I fully support the essence of Senator Galvez's and the support of Senator Simons.

The Chair: Any comments from anybody else?

Senator Cordy: I was struck by what some of the witnesses said today — the regulations are outdated and this bill is simply extending outdated regulations. Times have changed dramatically since 2014, particularly in the area of technology; the government must act expeditiously in bringing forward new regulations.

I'm not saying that has to be the lines that we use; Senator Galvez's are fine also.

I have to go to another meeting. Sorry, I thought we would be finished after two hours.

I'm in agreement with adding it just in case it gets amended in the house. I think it's important the observations are there.

Senator Miville-Dechêne: I just want to add that I also think it's an excellent idea, especially asking for a written report on why it's not done yet, because they can't say in a written report that the problem is federalism. I think they have to give us good and real answers.

The Chair: Just from a generic big picture sense, does everybody pretty much agree with the inclusion of the observation in this context? Just raise your hand if you agree. If you think that's an error, could you raise your hand at this point? There seems to be a broad consensus to get there. The question is: How do we get there? I suggest that two of you, maybe Senator Wells and Senator McCallum or maybe

la version modifiée par le reste du Sénat, et nous devons ensuite renvoyer le projet de loi à la Chambre, alors j'estime que nous devrions indiquer par écrit et très clairement que c'est inacceptable.

Le sénateur Wells : Je tiens à remercier la sénatrice Galvez et la sénatrice Simons. Il n'est pas suffisant de simplement parler de la sécurité. Si nous ne faisons rien, ce sera le statu quo. C'est la réalité.

Je crois que c'est une excellente idée d'ajouter cette observation pour mettre l'accent là-dessus, car il se peut très bien que la Chambre reste sur ses positions et renvoie le projet de loi au Sénat pour demander le maintien des deux ans. Je pense donc qu'en ajoutant cette observation pour insister là-dessus, nous disons « ne renvoyez pas le projet de loi, car nous allons faire la même chose : la sécurité est un élément important, car la vie des gens est en jeu. C'est un facteur important. » Je suis donc entièrement en faveur de la proposition de la sénatrice Galvez, qui est appuyée par la sénatrice Simons.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

La sénatrice Cordy : Les propos des témoins d'aujourd'hui m'ont frappée. Les règlements sont désuets, et ce projet de loi fait simplement en sorte de prolonger ces règlements désuets. Les temps ont beaucoup changé depuis 2014, surtout dans le domaine de la technologie, et le gouvernement doit donc présenter rapidement de nouveaux règlements.

Je ne suis pas en train de dire que c'est ce qu'on devrait écrire, car ce qu'a proposé la sénatrice Galvez est très bien.

Je dois assister à une autre réunion. Pardonnez-moi, mais je pensais que nous aurions terminé au bout de deux heures.

Je suis d'accord pour qu'on ajoute cette observation, simplement au cas où la Chambre modifierait le projet de loi. Je pense qu'il est important d'ajouter cette observation.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je tiens à ajouter que je pense aussi que c'est une excellente idée, surtout demander un rapport écrit expliquant pourquoi ce n'est pas encore fait, car, dans un rapport écrit, ils ne peuvent pas dire que le problème c'est le fédéralisme. Je pense qu'ils doivent nous donner de bonnes et vraies réponses.

Le président : De façon générale, est-ce que tout le monde est d'accord pour ajouter cette observation dans ce contexte? Levez la main si vous êtes d'accord. Si vous n'êtes pas d'accord, pourriez-vous lever la main à l'instant? Il semble y avoir un large consensus. Comment allons-nous procéder? Je propose que deux d'entre vous, peut-être le sénateur Wells et la sénatrice McCallum ou peut-être la sénatrice Miville-Dechêne, rédigent

Senator Miville-Dechêne, come up with a draft, that this committee authorize the steering committee to approve the draft and issue the report. This is somewhat urgent, as you know. We have to get on with this. Are there two volunteers to come up with a draft to be approved by the steering committee?

Senator Miville-Dechêne: I think Senator Galvez should be the one because she proposed the idea.

The Chair: Senator Galvez, would you work with Senator Wells and come back to us within a day or two, so we don't delay the report back to the Senate? Is that okay?

Senator Wells: I suggest that Senator Galvez and I work on this, and we'll have something back to the committee clerk and the chair before close of business tomorrow.

The Chair: I think we agree on that. Does everybody agree to delegate the approval of the observation to the steering committee? The preparation of the observation will be by Senator Galvez and Senator Wells. Somebody has to approve it. Are we all in favour?

Senator Simons: If Senator McCallum is going to propose another observation, maybe we need to collect all the observations first and then decide the methodology.

I'm also getting a note from my staff who are monitoring other things. It is my understanding the government wants this voted on very expeditiously. That is something we need to keep in mind as well.

The Chair: It's considered a priority bill, and all leadership agreed with that comment. I don't want to delay it very much, but we need to vote and get on with it. That's why, I think, we delegated it to two persons. There should only be one observation, because it dilutes other observations if you have too many there. I think they should be combined in one, somehow.

Senator McCallum: I actually had two other observations. Observations don't dilute the number we have, but if you lump them then you can dilute the strength of each observation. I wanted an observation about disadvantaged groups that may be impacted, and a separate observation with Dr. LeDez and his very specialized unique problems, I guess I would say, that he has with safety. All of this has to do with safety. If we have three observations, I don't think it dilutes that. We have unique language to write under each of the observations.

The Chair: Let me resume. Senator Wells, in conjunction with Senator Galvez, please consult with Senator McCallum to make sure her issues are so considered, and therefore the

un texte que le comité de direction sera autorisé à approuver. C'est assez urgent, comme vous le savez. Nous devons aller de l'avant. Y a-t-il deux volontaires pour rédiger un texte qui sera approuvé par le comité de direction?

La sénatrice Miville-Dechêne : Je pense que ce devrait être la sénatrice Galvez parce que c'est elle qui a proposé cette idée.

Le président : Sénatrice Galvez, voudriez-vous rédiger avec le sénateur Wells un texte que vous présenterez dans un jour ou deux, de façon à ne pas retarder le rapport au Sénat? Est-ce d'accord?

Le sénateur Wells : Je propose que la sénatrice Galvez et moi-même travaillions là-dessus et que nous présentions un texte à la greffière et au président d'ici la fin de la journée demain.

Le président : C'est d'accord. Est-ce que tout le monde convient d'autoriser le comité de direction à approuver l'observation? L'observation sera rédigée par la sénatrice Galvez et le sénateur Wells. Elle doit ensuite être approuvée. Sommes-nous tous d'accord?

La sénatrice Simons : Si la sénatrice McCallum propose une autre observation, nous devrions peut-être recueillir toutes les observations en premier lieu, et ensuite décider de la méthodologie.

J'ai reçu une note de la part de mon personnel, qui se tient au courant de ce qui se passe ailleurs. Je crois comprendre que le gouvernement souhaite faire adopter ce projet de loi très rapidement. Nous devons garder cela en tête également.

Le président : Ce projet de loi est considéré comme une mesure législative prioritaire, et tout le monde est d'accord là-dessus. Je ne veux pas retarder les choses, alors nous devons voter et aller de l'avant. C'est pourquoi nous avons confié la tâche à deux personnes. Nous devrions ajouter qu'une seule observation, car l'effet est diminué s'il y a trop d'observations. Je crois qu'elles pourraient être regroupées en une seule observation.

La sénatrice McCallum : J'ai en fait deux autres observations à proposer. Le nombre ne diminue pas l'effet, mais si on regroupe les observations en une seule, on risque de diminuer l'effet de chaque observation. Je voulais proposer une observation au sujet des groupes désavantagés qui pourraient être touchés, ainsi qu'une autre observation concernant les problèmes très particuliers exposés par le Dr LeDez concernant la sécurité. Tout cela est lié à la sécurité. Si nous ajoutons trois observations, je ne pense pas que leur effet sera diminué. Ce sont toutes des observations différentes.

Le président : Permettez-moi de résumer. Je vais demander au sénateur Wells et à la sénatrice Galvez de consulter la sénatrice McCallum pour s'assurer de tenir compte de ses

committee delegates authority for final approval to the steering committee, and hopefully get issuance within two or three days if you can. Everybody agree with that process? Anybody disagree?

Before we close, I'm being asked to do this. Apparently given the technology there is always a concern that in this case that I'm badly interpreting the results of the vote. If anybody is opposed to how I saw the vote, and therefore the conclusion arrived at, if you disagree with that and think it's wrong, please unmute yourself and say "no" at this point in time, and then we'll go through a different form. Does anybody disagree with the process? Does anybody want to talk live and say, "I don't agree with the presumption of the agreements?" We are all okay?

[Translation]

Chantal Cardinal, Clerk of the Committee: Senator Massicotte, you just need to read it.

[English]

Is it agreed that I report this bill (as amended/with observations) to the Senate?

[Translation]

It's at the last minute.

[English]

The Chair: Did everybody hear that?

Is it agreed that I report this bill (as amended / with observations) to the Senate? All in favour? Anybody against? Good stuff. Thank you very much. I know we are running a little tight. Thank you to all of you. I think we did our work. We did a good job. It's not totally complete but I think we made a difference.

[Translation]

Thank you very much for your patience and your comments. Thank you.

(The committee adjourned.)

propositions. Le comité autorise donc le comité de direction à approuver les observations, ce qui nous permettra de présenter, je l'espère, le rapport d'ici deux ou trois jours. Est-ce que tout le monde est d'accord? Certaines personnes sont-elles en désaccord?

Avant de terminer, on me demande de faire une chose. En raison de la technologie, on s'inquiète du fait que j'ai pu mal interpréter le résultat du vote. Si quelqu'un estime que j'ai mal interprété le résultat du vote, et par conséquent, n'est pas d'accord avec la conclusion à laquelle je suis arrivé, veuillez dire « non » à l'instant même, et nous allons alors procéder autrement. Est-ce que quelqu'un n'approuve pas le processus? Est-ce que quelqu'un souhaite dire qu'il n'est pas d'accord avec ma présomption? C'est bon pour tout le monde?

[Français]

Chantal Cardinal, greffière du comité : Sénateur Massicotte, il faudrait juste lire la dernière.

[Traduction]

Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat de ce projet de loi, tel que modifié et avec observations?

[Français]

C'est la dernière chose.

[Traduction]

Le président : Est-ce que tout le monde a entendu la question?

Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat de ce projet de loi, tel que modifié et avec observations? Qui est d'accord? Qui est en désaccord? C'est très bien. Je vous remercie beaucoup. Je sais que nous avons dépassé un peu notre temps. Je vous remercie tous. Je pense que nous avons fait ce que nous avions à faire et que nous avons bien travaillé. Nous n'avons pas terminé, mais je crois que nous avons amélioré les choses.

[Français]

Merci beaucoup à vous tous pour votre patience et vos commentaires. Merci.

(La séance est levée.)
